Quatre-vingt-huitième année. — N° 155. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 5 Juillet 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret n° 56-653 du 4 juillet 1956 portant organisation de la marine militaire (p. 6230).

Tableaux exceptionnels d'avancement pour l'année 1956 (armée de terre, active) (p. 6230).

Tableau complémentaire d'avancement (armée de l'air, active) (p. 6232).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 56-654 du 4 juillet 1956 portant relèvement des prix de vente, en France continentale, des tabacs fabriqués (p. 6232).

Décret n° 56-655 du 4 juillet 1956 portant relèvement des prix de vente, en Corse, des tabacs fabriqués (p. 6233).

Arrêté du 2 juillet 1956 fixant les conditions d'application aux stocks d'hydrocarbures dédouanés d'une modification du taux de la redevance perçue au profit du fonds de soutien aux hydrocarbures (p. 6234).

Arrêté du 4 juillet 1956 portant modification de la nomenclature des prix de vente des tabacs (p. 6234).

Arrêté portant désignation de représentants du ministère des affaires économiques et financières au sens des articles 14 et 15 de la loi n° 55-359 du 3 avril 1955 (p. 6235).

Arrêté portant nomination du président du conseil supérieur de coopération économique et technique bilatérale (p. 6235).

Travaux publics, transports et tourisme.

Décret du 28 juin 1956 portant nomination de membres du conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique (p. 6235).

(1 f.)

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Démission d'un membre de commission. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 6235).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 6237).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission (p. 6237).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Situation résumée des opérations du Trésor, de la dette publique, de la caisse autonome d'amortissement et du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones au 29 février 1956 (p. 6238).

Résultats du tirage de la vingt-quatrième tranche de la loterie nationale 1956 (p. 6259).

AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de l'Italie (clôture d'un contingent) (p. 6260).

Avis aux exportateurs de vin de consommation courante (p. 6260).

Annonces (p. 6260).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 77 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 4 juillet 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3211).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret n° 56-653 du 4 juillet 1956 portant organisation de la marine militaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu le décret du 22 avril 1927 portant organisation de la marine militaire, ensemble les textes qui l'ont modifié,

Décrète :

Art. 1er. — L'alinéa 4 de l'article 34 du décret du 22 avril 1927 est abrogé et remplacé par l'alinéa suivant :

« 4. — Relèvent directement de la section administrative, placée sous les ordres d'un officier ou fonctionnaire de la marine nommé par décret, les bureaux du budget, du contentieux, des travaux législatifs, des décorations, de la politique ouvrière et professionnelle.

« Les attributions, l'organisation et les modalités d'action de la section administrative sont fixées par une instruction ministérielle ».

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la défense nationale et des forces armées.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

PAUL ANXIONNAZ.

Tableaux exceptionnels d'avancement pour l'année 1956.

ARMEE DE TERRE

Active.

AFRIQUE DU NORD

Vu l'article 16 du décret du 9 janvier 1900 relatif à certaines parties de l'établissement annuel des travaux d'avancement, sont inscrits au tableau exceptionnel d'avancement de 1956 :

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels :

1 Dudezert (Roger-Simon-Jean), D. E. M., B. O. A.
2 Bravelet (Jean-Paul-Louis), D. E. M.
3 Parisot (Serge-Henri).
4 De Pianelli (Yves-Marie-Florimond).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon :

1 De Sorbien de Pougnadoresse (Marie-François-René-Charles-Jean), D. E. M., ob. av.
2 Texier (Clément-Joseph-Eugène).
3 Pfirmann (Paul-Henri).
4 Georgeon (Etienne-Marie-Maurice-Henri).
5 Treguier (Pierre-Louis-Marie).
6 Bahezre de Lanlay (Tugdual-Marie-Louis).
7 Jeanpierre (Pierre-Paul), B. P.

Pour le grade de chef de bataillon.

Première partie.

MM. les capitaines :

1 Bouvery (Jacques-Marcel-Antoine-François), B. F.
2 Mussetta (Pierre).
3 Geoffroy (Paul-Gabriel).
4 Baraton (Jean-Auguste).
5 Aussaresses (Paul-Louis), B. P.
6 Pepin Lehalleur (Denis-Pierre).
7 Reinartz (Louis-Florentin-Joseph).
8 Dupin (Roger-François-Charles).

Deuxième partie.

MM. les capitaines :

1 Charron (Julien-Victor).
2 Perrin (Henri).
3 Ducrest (Louis-Marie-René-Albert).
4 Taitot (Jean-Jules-Gabriel).
5 Nicolas (Robert-Victor).
6 Mercier (Henri-Daniel-Jules).
7 Doison (Léon-Lucien).
8 Jigue (Jean-Georges-Joseph).

OFFICIER SERVANT SOUS STATUT SPÉCIAL

Pour le grade de chef de bataillon.

1 M. le capitaine Amor ben Mohamed ben Slimane el Mehadbi.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

1 Dosimont (Louis-Alphonse), lieutenant à titre temporaire du 10 juin 1947.
2 Zulian (Charles-Auguste), lieutenant à titre temporaire du 10 juin 1947.
3 Allard (Jean-François-Antoine), B. P., lieutenant à titre temporaire du 10 juin 1947.
4 Costes (Gabriel-Serge), lieutenant à titre temporaire du 10 juin 1947.
5 Laurent (Camille), B. P., lieutenant à titre temporaire du 10 juin 1947.
6 Malaurie (Yves-Charles), lieutenant à titre temporaire du 10 juin 1947.
7 Fenot (André-Marcel-Gustave).
8 Pradier (Patrick-Yves-Joseph).
9 Thet (Jean).
10 Tourenne (Roger-Maurice-Alphonse-Eugène), B. P.
11 Martin (Jean-François).
12 Duboureau (Bernard-Léon-Emile-Marie-Louis-Henri), B. P.
13 Pitel (Louis-Marcel).
14 Nault (Jacques-Louis), B. P.
15 Thomas Clément-Georges).
16 Grosjean (Daniel-Roger-Georges).
17 Lemenager (Robert-Pierre-Etienne-Philippe).
18 Godineau (Gabriel-Albert-Victor-Francis), B. P.
19 De Monicault (François-Xavier), B. P.
20 Arzel (Amédée-Yves), B. P.
21 Verdun (Camille).
22 Charavin (René-Georges-Lina).
23 Quignard (Georges-Henri-Joseph), B. P.
24 Cheverry (Laurent).
25 De Cours Saint Gervasy (Pierre-Louis).
26 Glasser (Michel), B. P.
27 Briche (David-Marcel-Jean-Robert). Services exceptionnels. Chevalier de la Légion d'honneur. 2 bessures. 5 citations.
28 Fouquet-Lapar (Philippe-Guy-François-Quintien). Services exceptionnels. Chevalier de la Légion d'honneur. 3 blessures, 4 citations.

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers :

1 Henrion (Lucien-Georges).
2 Le Picard (Maurice-Henri-Joachim).
3 Garrec (Jean-Pierre-Yves-Marie).
4 Longuechaud (Henri).
5 Pierri (Charles-Mathieu-Jérôme).
6 Laporte (Robert-François).
7 Gibello (Dante).
8 Lacoste (Pierre-Marcel).

OFFICIERS SERVANT SOUS STATUT SPÉCIAL

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers :

1 Sadok ben Mohamed.
2 Mohamed Khediri ben Ammar.
3 Azouz ben el Aïd.

Arme blindée et cavalerie.

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

1 Le Vacher (Jacques-Paul), B. E. M., B. O. A.
2 Ceccaldi (Robert-Marie-Edmond).
3 Naud-Passajon (Henri-Albert-Marie), B. O. A.
4 Huot (Pierre-Charles-Louis).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs d'escadrons:

1 Passerat de Silans (Bernard-Paul-Marie-Joseph).
2 Peillon (Henri-Marie-Gilbert).

Pour le grade de chef d'escadrons.

Première partie.

MM. les capitaines:

1 Seguret (Georges-Denys).
2 Malartre (Pierre-Gatien-Antoine).
3 Granier (Julien-Albin-Antoine), D. E. M., B. P.
4 Du Puy-Montbrun (André-Raymond-Bertrand-Déodat), B. P.

Deuxième partie.

MM. les capitaines:

1 Lartigau (Jean-Amédée-Guy).
2 Gambart-Delignières (Ferdinand-Louis-Etienne), D. E. M.
3 Bourel de La Roncière (Michel-Robert-Roch-Victor-Marie).
4 Heriard-Dubreuil (Elie-Mathieu).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

1 Marelle (Robert).
2 Mariani (Pierre-Paul-Marie).
3 Petit (Gérard-Victor-Ernest).
4 Montiliot (Pierre-Jean).
5 Garcia (Laurent-Joseph).
6 De Charry (Etienne-Jean-Marie-Joseph).
7 Lescastreyres (Raymond-Pierre).
8 Montaner (Raymond-Joseph). Services exceptionnels. Chevalier de la Légion d'honneur. 1 blessure. 10 citations.
9 Boucher (Jean-Roger), capitaine à titre temporaire du 1er janvier 1953. Services exceptionnels. Officier de la Légion d'honneur. 3 blessures. 7 citations.

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:

1 Schuler (Joseph).
2 Ouazzani Mansour.
3 Gagneux (Roger-Fernand-Auguste).
4 Muller (Serge-Joseph).
5 Weber (Lucien-Léon-Etienne).
6 Ballot (Jean-Claude-Marie-Roger).

Artillerie.

Pour le grade de chef d'escadron.

Première partie.

MM. les capitaines:

1 Boquillon (René).
2 Sommerer (Philippe-Louis).
3 Reynet (Maxime-Léo).

Deuxième partie.

MM. les capitaines:

1 Bernadac (Raymond-Marcel).
2 Guenot (Jean-Charles-Frédéric).
3 Maux (Amédée-Pierre-Marius).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

1 Jacques (Jean-Louis-Pierre).
2 Demange (André-Antoine-Marcel).

Pour le grade de sous-lieutenant.

1 M. le sous-officier Daude (Roger).

OFFICIER SERVANT SOUS STATUT SPÉCIAL

Pour le grade de sous-lieutenant.

1 M. le sous-officier Boubaker ben Ammar el Becri.

Train.

OFFICIER SERVANT SOUS STATUT SPÉCIAL

Pour le grade de chef d'escadron.

1 M. le capitaine Sadok ben Mansour ben Ali ben Mansour.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

1 Poirette (Victor-François), lieutenant à titre temporaire du 10 juin 1947.
2 Fort (Paul-Emile-Camille).
3 Leclercq (Pierre-Albert).
4 Pelege (Jacques-Henri).

Pour le grade de sous-lieutenant.

1 M. le sous-officier Fiquemont (Pierre-Jacques-Octave).

OFFICIER SERVANT SOUS STATUT SPÉCIAL

Pour le grade de sous-lieutenant.

1 M. le sous-officier Gacem ben Amor ben Saïd.

Génie.

A. — ARME

Pour le grade de lieutenant-colonel.

1 M. le chef de bataillon Bonamour (Charles-Emile-Marie).

Pour le grade de chef de bataillon.

Première partie.

MM. les capitaines:

1 Blanc (Henri-Ferdinand).
2 Lebaut (Louis-François).

Deuxième partie.

MM. les capitaines:

1 Minet (Charles).
2 Bosc (Léon-Adrien-Marie).

Pour le grade de capitaine.

1 M. le lieutenant Michelix (Jean-Marie-Charles).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:

1 Houche (Pierre).
2 Agnetti (Georges).

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Pour le grade de sous-lieutenant.

1 M. le sous-officier Krempf (André).

Transmissions.

A. — ARME

Pour le grade de lieutenant-colonel.

1 M. le chef de bataillon Nissou (Hubert-François-Marie-Gabriel), D. E. M.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

1 Vauthier (André-Henri).
2 Cannet (Maurice-Georges).

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Pour le grade de commandant.

1 M. le capitaine Gueydan (Marcel).

Affaires militaires musulmanes.

Pour le grade de commandant.

1 M. le capitaine Lesourd (Hilaire-Michel).

Service des matériels.

SUBDIVISION ARTILLERIE

A. — INGÉNIEURS

Pour le grade de lieutenant-colonel.

1 M. le commandant Bernard (Camille-Emile-Constant), B. O. A.

Pour le grade de capitaine.

1 M. le lieutenant Bucher (Alfred-Jean-Marie).

B. — ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Pour le grade de capitaine.

1 M. le lieutenant Schouler (Marcel-Marie-Jean-Pierre).

C. — ADJOINTS TECHNIQUES

Pour le grade de commandant.

1 M. le capitaine Rixens (Louis-Fernand-Eugène).

Intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Pour le grade de capitaine.

1 M. le lieutenant Collet (Robert).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

1 Chateau-Jobert (Pierre-Alexandre-Joseph), B. P., B. O. A.
2 Grall (Edmond-Jean-Louis), B. P.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

1 M. le chef de bataillon Fraiche (André-Jean).

Pour le grade de chef de bataillon.

Première partie.

MM. les capitaines:

1 Suant (Jacques-Raymond).
2 Florentin (Jean-Gilbert-Serge), B. P.
3 Jestin (Raymond-Joseph), B. P.

Deuxième partie.

MM. les capitaines:

1 Thominet (Jacques-Jean-Armand).
2 Gras (Roger).
3 Declide (Pierre-Jacques).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

1 Durand (Gilbert-Alfred-Elie), lieutenant à titre temporaire du 10 juin 1947, B. P.
2 Laffitte (Pierre-Sévère), B. P.
3 Volquemanne (René-Maurice-Corneille), B. P.
4 Borgnis-Desbordes (Jean-Pierre-André).
5 Chardiny (Jacques-Paul-Louis-Marie), B. P. Services exceptionnels: chevalier de la Légion d'honneur, 2 blessures, 3 citations.
6 Hatier (André-René-Jules), capitaine à titre temporaire du 1er janvier 1952. Services exceptionnels: 3 citations.

Pour le grade de sous-lieutenant.

1 M. le sous-officier Borderon (Christian-Jacques), B. P.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

Pour le grade d'intendant militaire de 2e classe.

1 M. l'intendant militaire de 3e classe Solchet (Georges-Numa).

EXCEPTIONNEL A. F. N.

(Armée active.)

SERVICES COMMUNS

Vu l'article 16 du décret du 9 janvier 1900 relatif à certaines parties de l'établissement annuel des travaux d'avancement, sont inscrits au tableau exceptionnel d'avancement en 1956:

Gendarmerie.

Pour le grade de chef d'escadron.

Première partie.

M. le capitaine Debarge (Georges-François-Lambert).

Deuxième partie.

M. le capitaine Gély (Guy-Fernand).

Service de santé des armées.

ARMEE DE TERRE

MÉDECINS

Pour le grade de médecin commandant.

MM. les médecins capitaines:

Bouchel (Jean-Paul).
Aulong (Jacques-René).
Priolet (Jacques-André).

Tableau complémentaire d'avancement (armée de l'air, active).

Par décision du 25 juin 1956, sont inscrits, en additif au tableau d'avancement de l'année 1956, à titre exceptionnel, les officiers dont les noms suivent, en Afrique du Nord:

I. — CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

Pour le grade de colonel.

Cadre navigant.

M. le lieutenant-colonel Descaves (Louis-Félix).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

a) Cadre navigant.

M. le commandant Doléac (René-Julien).

b) Cadre sédentaire.

M. le commandant Leroy (Jacques).

Pour le grade de commandant.

Cadre navigant.

MM. les capitaines Locqueneux (Charles-Raymond), Hentges (Pierre-Louis-Ernest), Gorge (Maurice-Louis).

II. — CORPS DES OFFICIERS MÉCANICIENS DE L'AIR

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine Soubervie (Edmond-Jean).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 56-654 du 4 juillet 1956 portant relèvement des prix de vente en France continentale des tabacs fabriqués.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 7 août 1926 ayant pour objet la création d'une caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale et d'amortissement de la dette publique;

Vu le décret du 13 août 1926 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 7 août 1926;

Vu les décrets n° 51-1250 du 3 novembre 1951, n° 53-624 du 18 juillet 1953, n° 53-1174 du 28 novembre 1953, n° 53-1219 du 10 décembre 1953, n° 54-196 du 24 février 1954, n° 54-459 du 29 avril 1954, n° 55-1341 du 12 octobre 1955, n° 56-127 du 28 avril 1956, n° 56-513 du 29 mai 1956, n° 56-567 du 12 juin 1956, portant fixation des prix de vente en France continentale des tabacs de vente courante et de vente restreinte;

Sur la proposition du conseil d'administration de la caisse autonome d'amortissement en date du 26 juin 1956,

Décrète:

Art. 1er. — La nomenclature des prix de vente en France continentale des tabacs de vente courante et de vente restreinte mis à la disposition des consommateurs par le service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes est modifiée à partir du 9 juillet 1956 conformément aux indications figurant dans le tableau ci-joint.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN FILIPPI.

Nouveaux prix de vente en France continentale des tabacs de vente courante et de vente restreinte.

(Décret n° 56-654 du 4 juillet 1956.)

DÉSIGNATION DES PRODUITS	NUMÉRO de série.	PRIX DE VENTE aux consommateurs par K. P. V.
		Francs.
TABACS DE VENTE COURANTE		
Cigares.		
Campeones	30	20.000
Batavias	32	17.500
Diplomates	34	16.250
Longchamp	37	12.500
Lutétias	40	9.000
Voltigeurs extra	47	7.000
Brazza	51	6.000
Voltigeurs ordinaires	52	5.750
Picaduros	54	4.250
Cigarettes.		
Sénoritas	4	11.000
Ninas	8	9.000
Cigarettes.		
Gitanes Vizir	45	9.000
Royale	49	8.000
Week-end	51	7.500
Balto	53	7.000
Boyards caporal	55	6.500
Air-France		
Gitanes maryland	55	6.500
Rallye	58	6.000
High-Life		
Egée		
Celtiques caporal	59	5.750
Favorites caporal		
Gitanes caporal filtre		
Gitanes caporal doux		
Gitanes caporal	60	5.500
Gauloises disque bleu filtre		
Gauloises goût maryland		
Gauloises disque bleu	61	5.250
Gauloises caporal doux	76	4.750
Gauloises caporal		
Parisienne	77	4.000
Elégantes caporal	78	3.000
Scaferlatis.		
Virginie	16	4.750
Saint-Claude	20	3.750
Caporal supérieur	21	3.500
Caporal doux	24	2.875
Caporal mélange normal	27	2.125
Caporal mélange pour pipe		
Poudres.		
Poudre ordinaire	4	2.000
Tabacs à mâcher.		
Rôles menus filés	1	3.400
Rôles ordinaires	2	2.300
Carottes	3	
TABACS DE VENTE RESTREINTE		
Cigarettes d'hospices, cigarettes spéciales pour la troupe	92	900
Scaferlatis d'hospices, scaferlatis de troupe	34	550
Poudre d'hospices	12	440
Rôles d'hospices et de troupe	11	560

Décret n° 56-655 du 4 juillet 1956 portant relèvement des prix de vente en Corse des tabacs fabriqués.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 7 août 1926 ayant pour objet la création d'une caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale et d'amortissement de la dette publique;

Vu le décret du 13 août 1926 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 7 août 1926;

Vu les décrets n° 51-1457 du 22 décembre 1951, n° 54-197 du 24 février 1954, n° 54-460 du 29 avril 1954 portant fixation des prix de vente en Corse des tabacs de vente courante;

Sur la proposition du conseil d'administration de la caisse autonome d'amortissement en date du 26 juin 1956,

Décrète:

Art. 1er. — La nomenclature des prix de vente en Corse des tabacs de vente courante mis à la disposition des consommateurs par le service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes est modifiée à partir du 9 juillet 1956, conformément aux indications figurant dans le tableau ci-joint.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Nouveaux prix de vente en Corse des tabacs de vente courante.

(Décret n° 56-655 du 4 juillet 1956.)

DÉSIGNATION DES PRODUITS	NUMÉRO de série.	PRIX DE VENTE aux consommateurs par K. P. V.
		Francs.
Cigares.		
Campeones	30	16.250
Batavias	32	14.250
Diplomates	34	13.250
Longchamp	37	10.250
Lutétias	40	8.000
Voltigeurs extra	47	5.750
Brazza	51	5.250
Voltigeurs ordinaires	52	4.750
Picaduros	54	3.500
Cigarillos.		
Sénoritas	4	11.000
Ninas	8	8.000
Cigarettes.		
Gitanes Vizir	45	7.500
Royale	49	7.000
Week-end	51	6.500
Balto	53	6.000
Boyards caporal	55	5.250
Air-France		
Gitanes maryland	56	5.000
Rallye		
High-Life		
Egée	59	4.250
Celtiques caporal		
Favorites caporal		
Gitanes caporal filtre		
Gitanes caporal doux		
Gitanes caporal	60	4.000
Gauloises disque bleu filtre		
Gauloises goût maryland		
Gauloises disque bleu	61	3.750
Gauloises caporal doux	76	3.500
Gauloises caporal		
Parisienne	77	3.000
Elégantes caporal	78	2.500

DÉSIGNATION DES PRODUITS	NUMÉRO de série.	PRIX DE VENTE aux consommateurs par K. P. V.
		France.
Scaferlatis.		
Virginie	16	3.750
Saint-Claude	20	2.750
Caporal supérieur	21	2.500
Caporal doux	24	2.000
Caporal mélange normal		
Caporal mélange pour pipe	25	1.625
Poudres.		
Poudre ordinaire	4	1.500
Tabacs à mâcher.		
Rôles menus filés	1	2.500
Rôles ordinaires	2	1.700
Carottes	3	1.700

Conditions d'applications, aux stocks d'hydrocarbures dédouanés, d'une modification du taux de la redevance perçue au profit du fonds de soutien aux hydrocarbures.

Le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu l'arrêté du 2 mai 1956 fixant le taux des redevances perçues au profit du fonds de soutien aux hydrocarbures;

Vu le code des douanes, et notamment l'article 266 *bis*,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les modifications prévues à l'article 1er de l'arrêté du 2 mai 1956 sont applicables aux produits en stocks ou en cours de transport déclarés pour la consommation avant le 1er mai 1956 à zéro heure et appartenant encore à cette date aux raffineurs, y compris les industriels traitant des hydrocarbures nationaux et aux importateurs titulaires d'une autorisation spéciale d'importation.

Art. 2. — Le complément de taxe exigible en vertu de l'article 1er ci-dessus est fixé comme suit:

NUMÉRO du tarif des douanes.	INDICE des sous-positions.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	UNITÉ de perception.	QUOTITÉ
27-10 A	a à d	Essences de pétrole (1)	Hectolitre.	40 F.
27-10 A	i	Carburants constitués par le mélange d'essences de pétrole et d'autres combustibles liquides.	Hectolitre.	40 F sur la quantité de produits du pétrole ou assimilés contenus dans le mélange.

(1) Les produits d'addition tels que l'éthylfluide, les inhibiteurs de gomme, les produits antigivres et autres produits analogues entrent en ligne de compte pour la détermination du volume imposable.

Art. 3. — Le montant de la redevance à rembourser en vertu des dispositions de l'article 1er ci-dessus est fixé comme suit en ce qui concerne les produits désignés ci-après:

NUMÉRO du tarif des douanes.	INDICE des sous-positions.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	UNITÉ de perception.	QUOTITÉ
27-14 C	a et b	Extraits provenant du traitement des huiles de graissage au moyen de solvants sélectifs	100 kg.	75 F.

Le remboursement sera subordonné à la justification que les ventes effectuées postérieurement au 1er mai ont bien été facturées par les redevables à un prix qui ne comprend pas le montant de la redevance perçue au profit du fonds de soutien.

Art. 4. — Les personnes visées à l'article 1er sont tenues d'adresser au service des douanes compétent une déclaration indiquant, pour chacun de leur dépôt affecté au stockage des produits blancs, soit la quantité d'essences de pétrole passible du complément de taxe prévu à l'article 2, soit la mention qu'à la date du 1er mai à zéro heure, ces établissements ne contenaient pas d'essences de pétrole.

En ce qui concerne le supercarburant ternaire, la déclaration doit préciser la quantité d'essence contenue dans le mélange.

Art. 5. — Les personnes remplissant les conditions pour bénéficier du remboursement prévu à l'article 3, sont tenues de déclarer au service des douanes les quantités de produits susceptibles de donner lieu au remboursement.

Art. 6. — Les déclarations prévues aux articles 4 et 5 ci-dessus doivent être adressées au service des douanes dans un délai de quinze jours à compter de la publication du présent arrêté.

Pour les produits stockés dans les établissements contrôlés par le service des douanes ou dans les installations attenantes, cette déclaration doit être adressée au bureau de douane chargé du contrôle de l'établissement.

En ce qui concerne les produits entreposés dans des établissements autres que ceux visés au paragraphe précédent, une décision du directeur général des douanes et droits indirects désignera les receveurs principaux des douanes auxquels ces déclarations devront être adressées suivant la situation géographique du dépôt.

En ce qui concerne les produits en cours de transport, le bureau de douane compétent pour recevoir la déclaration est celui auquel cette déclaration aurait dû être adressée si les produits s'étaient trouvés, à la date du changement de tarif, entreposés dans le dépôt destinataire.

Art. 7. — Sur la base des quantités déclarées dans les conditions prévues aux articles 5 et 6 ci-dessus, ou éventuellement des quantités reconnues par le service des douanes, les intéressés, suivant le cas, pourront obtenir du receveur des douanes compétent le remboursement auquel ils peuvent prétendre ou devront acquitter le complément de taxe exigible. Dans cette dernière hypothèse, le règlement devra être effectué par les redevables dans un délai de quinze jours à compter de la notification qui leur sera adressée à ce sujet par le receveur des douanes compétent.

Art. 8. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juillet 1956.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ LARRE.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
MAURICE LEMAIRE.

Modification de la nomenclature des prix de vente des tabacs.

Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 54-1288 du 24 décembre 1954 autorisant le ministre des finances, des affaires économiques et du plan à fixer par arrêté le prix de vente aux consommateurs de produits d'habillitation spéciale fabriqués par le service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes;

Sur proposition du conseil d'administration de la caisse autonome en date du 26 juin 1956,

Arrêtent:

Art. 1er. — La nomenclature des prix de vente en France continentale des tabacs mis à la disposition des consommateurs par la régie est modifiée conformément aux indications figurant dans le tableau ci-après:

DÉSIGNATION DES PRODUITS	NUMÉROS de série.	PRIX DE VENTE aux consommateurs par K.P.V.
		France.
Cigares.		
Campeones. — Coffrets de luxe de 10 ou de 25 cigares	20	40.000
Diplomates. — Coffrets de luxe de 10 ou de 25 cigares	24	31.250
Cigarettes.		
Week-end. — Coffrets de 100 cigarettes	25	14.000
Balto. — Coffrets de 100 cigarettes	33	12.000
Air France. — Coffrets de 100 cigarettes	41	10.000
Gitanes caporal. — Coffrets de luxe de 100 cigarettes	43	9.500
Gitanes caporal. — Coffrets de 100 cigarettes	40	8.000

Art. 2. — Pour tous les tabacs fabriqués figurant à l'article 1er ci-dessus, il est alloué aux débitants une remise complémentaire venant s'ajouter à la remise normale et fixée uniformément pour toutes les zones à 10 p. 100 du prix de vente aux consommateurs.

Art. 3. — Le directeur général des impôts et le directeur général du S. E. I. T. A. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera déposé au bureau contreseing pour être notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 4 juillet 1956.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Désignation de représentants du ministre des affaires économiques et financières au sens des articles 14 et 15 de la loi n° 55-359 du 3 avril 1955.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu l'article 14 de la loi n° 55-359 du 3 avril 1955 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1955 modifiant l'article 12 de la loi n° 48-466 du 21 mars 1948, antérieurement modifié par l'article 10 de la loi n° 49-482 du 8 avril 1949;

Vu l'article 15 de cette même loi n° 55-359 du 3 avril 1955;

Vu l'article 5 du décret n° 55-875 du 30 juin 1955 portant création d'un fonds de développement économique et social,

Arrête:

Art. 1er. — M. Pierre Genestier, sous-directeur, et M. Marcel Trocmé, administrateur civil à la caisse des dépôts et consignations, sont désignés comme représentants du ministre des affaires économiques et financières, au sens de l'article 14, alinéa 2, de la loi n° 55-359 du 3 avril 1955 rendu applicable à la gestion du fonds de développement économique et social par l'article 5 du décret n° 55-875 du 30 juin 1955, et au sens de l'article 15 de ladite loi n° 55-359 du 3 avril 1955, pour dresser en minute les actes d'affectation hypothécaire et de mainlevée d'hypothèque lorsque ces actes concernent des prêts consentis par l'intermédiaire de la caisse des dépôts et consignations pour le compte de l'Etat sur des ressources du fonds de développement économique et social, du fonds de conversion de l'industrie ou du fonds national d'aménagement du territoire.

MM. Genestier et Trocmé ont les mêmes pouvoirs et pourront agir séparément.

Art. 2. — Les actes dressés en minute par ces deux fonctionnaires en vertu du présent arrêté seront conservés par la caisse des dépôts et consignations, qui est chargée d'en délivrer toutes grosses et expéditions.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté du 18 février 1956 portant désignation de MM. Raoul Auberty et Marcel Bouchier sont abrogées à dater de la publication du présent arrêté.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juillet 1956.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE HUET.

Conseil supérieur de coopération économique et technique bilatérale.

Par arrêté interministériel en date du 30 juin 1956, M. Pierre Abelin, député de la Vienne, a été nommé président du conseil supérieur de coopération économique et technique bilatérale.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Décret du 28 juin 1956 portant nomination de membres du conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu la loi n° 48-340 du 28 février 1948 portant organisation de la marine marchande, et notamment son article 20;

Vu les décrets du 5 mai 1954 et du 28 juillet 1954 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique;

Vu les propositions du sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 24 avril 1956, sont nommés membres du conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique:

1° En qualité de représentant des administrations publiques, au titre du secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme:

M. Eugène Naud, inspecteur général des ponts et chaussées, administrateur sortant.

2° Au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence en matière économique, financière ou maritime:

M. Pierre Laure, directeur général de la Compagnie générale transatlantique, en remplacement de M. Jean Stephan, démissionnaire.

3° En qualité de représentant du personnel, au titre du personnel sédentaire:

M. Louis Rochet, chef de bureau à la Compagnie générale transatlantique, administrateur sortant.

Art. 2. — Un administrateur à désigner sur la proposition des actionnaires autres que l'Etat sera nommé ultérieurement, après la réunion de l'assemblée générale de la compagnie.

Art. 3. — Le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme et le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,
AUGUSTE PINTON.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du jeudi 5 juillet 1956.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Fixation de l'ordre du jour.

2. — Discussion des interpellations:

1° De M. Félix Gouin sur les négociations en cours à propos de l'Euratom et la politique que le Gouvernement entend suivre dans ce domaine;

2° De M. Maurice Schumann sur la politique que le Gouvernement entend suivre pour aboutir à la constitution d'une Communauté européenne de l'énergie nucléaire.

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 5 juillet 1956.

N° 2068. — Rapport de M. Perche, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer d'urgence un projet de loi portant ouverture des crédits nécessaires aux constructions scolaires du premier degré.

N° 2163. — Proposition de loi de M. Quinson tendant à modifier l'article 73 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2165. — Proposition de résolution de M. Quinson tendant à inviter le Gouvernement à négocier avec le Gouvernement de l'U. R. S. S. le remboursement des emprunts russes contractés en France jusqu'en 1917 (renvoyée à la commission des finances).

N° 2177. — Proposition de loi de M. Coirre tendant à rendre de nouveau applicables les dispositions de la loi du 7 février 1953 aux agents de l'Etat visés par l'ordonnance du 29 novembre 1944, pendant une période de trois mois (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2161. — Proposition de loi de M. Quinson tendant à modifier l'article 356 du code civil en matière d'adoption (renvoyée à la commission de la justice).

N° 2231. — Proposition de loi de M. Bouxom tendant à accorder aux personnels des services actifs de police des avantages spéciaux pour l'ouverture du droit à pension (renvoyée à la commission de l'intérieur)

N° 2245. — Rapport de Mlle Dienesch, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de loi tendant à instituer pour les apprentis une deuxième session de certificat d'aptitudes professionnelles.

N° 2250. — Proposition de loi de M. Le Floch tendant à modifier les articles 45, 57, 70, 71, 76 du code civil et à interdire l'indication des noms du père et de la mère dans certains actes et documents (renvoyée à la commission de la justice).

N° 2252. — Proposition de loi de M. Virgile Barel tendant à majorer l'allocation annuelle prévue par l'article 44 de la loi du 8 août 1950 en faveur de certaines veuves non remariées (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2267 (1). — Proposition de résolution de M. Delachenal tendant à modifier les articles 14, 17 et 24 du règlement de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 2322. — Rapport supplémentaire de M. Boscary-Monsservin, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 43 de la loi du 10 juillet 1952, modifié par la loi du 5 janvier 1955 sur l'allocation de vieillesse agricole.

N° 2369. — Rapport de M. André Monteil, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi portant création et statut du corps des magistrats militaires, du cadre des officiers et greffiers et des cadres des sous-officiers commis greffiers et des sous-officiers huissiers appariteurs du service de la justice militaire des forces armées.

N° 2379. — Projet de loi tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs (renvoyé à la commission de la reconstruction).

N° 2385. — Proposition de loi adoptée par le Conseil de la République modifiant le chapitre 1er du titre II de la loi municipale du 5 avril 1884 (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 2389. — Projet de loi portant ratification du décret du 14 juin 1956 modifiant le décret du 4 avril 1956 concernant la composition, les dates d'appel et les obligations d'activité du premier contingent 1956 et du deuxième contingent 1956 (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 2390 (1). — Projet de loi tendant à la ratification du décret du 30 avril 1956 exonérant des impôts sur les revenus, par réciprocité, les entreprises belges de transport aérien (renvoyé à la commission des finances).

N° 2392. — Projet de loi portant ratification du décret du 28 juin 1956 modifiant les décrets du 12 avril 1956 et du 14 mai 1956 portant suspension provisoire des droits de douane d'importation applicables aux animaux de l'espèce bovine et aux viandes de ces animaux dans la limite de contingents tarifaires (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 2427 (rectifié). — Proposition de loi de M. Bruelle relative à la création d'une province de Diégo-Suarez (Madagascar) (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 2432. — Rapport de M. Marc Dupuy, au nom de la commission de la marine marchande, sur le rapport repris le 2 mars 1956 sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder une déduction forfaitaire supplémentaire de 15 p. 100 pour frais professionnels aux officiers et aux marins de la marine marchande dans la détermination de leur revenu imposable.

N° 2433 (1). — Rapport de M. Marc Dupuy, au nom de la commission de la marine marchande, sur le rapport repris le 2 mars 1956, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à reconstruire à Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales) le port « vivier » du laboratoire de biologie marine Arago, dépendant de l'université de Paris, et à aménager à cette occasion un port de pêche-abri.

N° 2445. — Rapport de M. Pelissou, au nom de la commission de la production industrielle sur la proposition de loi tendant à faire effectuer mensuellement par la caisse autonome de la sécurité sociale minière le payement des retraites minières.

N° 2447. — Projet de loi relatif aux conditions de reclassement des fonctionnaires et agents français des administrations et services publics du Maroc (renvoyé à la commission de l'intérieur).

(1) Tirage restreint.

Démission d'un membre de commission.

M. Mahamoud Harbi, démissionnaire du groupe des indépendants d'outre-mer, cesse, en application de l'article 16, alinéa 14, du règlement, d'appartenir à la commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Convocations de commissions.

La réunion de la commission de l'agriculture, suspendue le mercredi 4 juillet 1956, sera reprise le vendredi 6 juillet 1956, à neuf heures trente (local de la commission n° 232), avec l'ordre du jour suivant:

Suite du rapport de M. Laborbe sur sa proposition de loi (n° 1964) (mode de calcul du prix du lait).

La commission des finances (sous-commission d'enquête sur le régime fiscal) se réunira le vendredi 6 juillet 1956, à dix heures (local de la commission des finances).

Audition de:

La Fédération nationale du bâtiment.

L'Association nationale des sociétés à responsabilité limitée.

M. Hirsch, commissaire général au plan.

La commission de la presse se réunira le vendredi 6 juillet 1956, à dix heures (local de la commission n° 230):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi portant statut de la radiodiffusion-télévision française;

La proposition de résolution (n° 2078) de M. André Mignot relative au taux de redevance des récepteurs de télévision de troisième catégorie.

II. — Audition de M. Terrou, président de la commission paritaire des papiers de presse, sur le fonctionnement de cette commission.

III. — Rapport de Mme Degrond, sur le projet de loi (n° 1815) tendant à modifier l'article 29 *j* du livre Ier du code du travail.

IV. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le vendredi 6 juillet 1956, à onze heures (local de la commission n° 254):

Demande d'urgence pour la proposition de loi (n° 2427) de M. Bruelle relative à la création d'une province de Diégo-Suarez (Madagascar).

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission de l'intérieur le jeudi 5 juillet 1956, à dix heures (local de la commission n° 207):

I *ter*. — Urgence pour la proposition de loi (n° 2429) de M. Pierre Charles tendant à supprimer ou remplacer certaines appellations de rues se référant au nom de Staline. — Eventuellement, nomination du rapporteur et examen du rapport.

Convocation de la conférence des présidents.

(Rectificatif.)

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins), précédemment convoquée dans les salons de la présidence pour le vendredi 6 juillet, à onze heures quinze, est avancée au jeudi 5 juillet, même heure.

Réunions de commissions du jeudi 5 juillet 1956.

Conférence des présidents, à onze heures quinze. — Cabinet de M. le président.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local n° 263.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local n° 207.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à neuf heures et à onze heures. — Local n° 211.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du jeudi 5 juillet 1956.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de résolution de Mme Marie-Hélène Cardot, tendant à inviter le Gouvernement à hâter la réédification, à Buzancy (Ardennes), de la statue commémorative du général Chanzy. (Nos 293 et 549, session de 1955-1956. — Mme Marie-Hélène Cardot, rapporteur de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant organisation du laboratoire national de la santé publique et modification de la législation pharmaceutique. (Nos 423 et 580, session de 1955-1956. — M. Henri Varlot, rapporteur de la commission de la famille, de la population et de la santé publique.)

3. — Discussion de la proposition de loi de MM. Waldeck L'Huillier, Georges Marrane et des membres du groupe communiste, tendant à faciliter l'organisation et le fonctionnement des colonies de vacances. (Nos 251, année 1955, et 569, session de 1955-1956. — M. Canivez, rapporteur de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de M. Léo Hamon, tendant à inviter le Gouvernement à organiser et à généraliser l'enseignement du code de la route. (Nos 214 et 551, session de 1955-1956. — M. Jean Berlaud, rapporteur de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de M. Paumelle, tendant à inviter le Gouvernement à prendre certaines mesures en faveur des écoles normales d'instituteurs et du personnel enseignant du premier degré. (Nos 406 et 550, session de 1955-1956. — M. Southon, rapporteur de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Michel Debré, Robert Aubé, Blondelle, Delrieu, René Dubois, Le Basser, Marcel Lemaire, Marcilhacy, Edmond Michelet, Tharradin et Michel Yver, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'extrême urgence les mesures politiques et civiles nécessaires pour lutter contre les propagandes de trahison ou de dissociation qui annihilent la portée de l'effort militaire consenti par la nation. (Nos 453 et 561, session de 1955-1956. — M. Le Basser, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie].)

Documents mis en distribution le jeudi 5 juillet 1956.

N° 566. — Proposition de loi de M. Riviérez tendant à autoriser les dentistes et opérateurs tolérés de Tunisie à exercer en France et dans les territoires d'outre-mer.

N° 569 (1). — Rapport de M. Canivez sur la proposition de loi relative aux colonies de vacances.

N° 577. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux expulsions de certains occupants de locaux d'habitation.

N° 580 (1). — Rapport de M. Henri Varlot sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif au laboratoire de la santé publique.

N° 583. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au marché des céréales secondaires.

N° 584. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la collecte du blé de la récolte 1955.

N° 585. — Proposition de loi de M. Georges Maurice, relative à l'expulsion des familles dont le chef appartient à une unité stationnée en Afrique du Nord.

N° 587 (tomes I et II). — Rapport général de M. Pellenc, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956.

NOTA (1). — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 4 juillet 1956.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 5 juillet 1956, à dix heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Examen de rapports de M. Monsarrat sur:

La proposition de loi (n° 584, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le décret n° 54-1078 du 4 novembre 1954 relatif à la collecte du blé de la récolte 1955;

La proposition de loi (n° 355, session 1955-1956) de M. Marignan tendant à définir et réglementer la profession d'expert agricole et foncier.

II. — Nouvel examen de la proposition de loi (n° 368, année 1955), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles.

La commission des finances se réunira le jeudi 5 juillet 1956 (local de la commission):

1° A dix heures.

Projet de loi (n° 567, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale, portant ajustement des dotations budgétaires pour l'exercice 1956. — Rapporteur: M. le rapporteur général.

Crédits relatifs à la santé publique.

Articles de loi (sauf ceux relatifs à la reconstruction et à la parafiscalité).

2° A onze heures trente.

Crédits relatifs à la radiodiffusion-télévision française.

Audition de M. le secrétaire d'Etat à l'information.

3° A quinze heures trente.

Articles de loi (*suite*).

Crédits relatifs à l'agriculture.

Eventuellement, crédits relatifs à l'éducation nationale et aux anciens combattants.

Réunions de commissions du jeudi 5 juillet 1956.

Commission de l'agriculture, à dix heures trente. — Local n° 214.

Commission des finances, à 10 heures, à onze heures trente, à quinze heures trente. — Local de la commission.

Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine, à onze heures. — Local n° 201.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local n° 221.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à neuf heures trente. — Local n° 202.

Commission de la production industrielle, à dix heures. — Local n° 274.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 5 juillet 1956.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de MM. Antonini, Castex et Céran-Jérusalemy tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à assurer le plus rapidement possible la construction d'un aérodrome de classe internationale à Papeete (Tahiti). (Nos 6 et 251, session 1955-1956. — M. Castex, rapporteur; n° 291, session 1955-1956, avis de la commission des affaires financières. — M. Cazelles, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. Benamor tendant à inviter le Gouvernement à créer, dans chacune des chambres de la cour de cassation, un poste de conseiller réservé à la magistrature de la France d'outre-mer. (Nos 353, année 1954, et 309, session 1955-1956. — M. Omer Sarraut, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 5 juillet 1956.

N° 331. — Proposition de M. Georges Monnet tendant à inviter le Gouvernement à ne pas laisser compromettre le développement des productions d'oléagineux dans les territoires d'outre-mer par des mesures restrictives prises contre leurs débouchés dans la métropole (renvoyée à la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts).

Convocation de commission.

L'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union se réunira le jeudi 5 juillet 1956:

1° A dix heures, local n° 31, 21, rue La Boétie, à Paris;

2° A l'issue de la séance publique, local n° 116, à Versailles.

Suite de l'examen du titre VIII de la Constitution.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

SITUATION DU TRESOR

Opérations effectuées entre le 1er Janvier et le 29 Fevrier 1956.

La situation résumée des opérations du Trésor (pages 6240 à 6245) présente les recettes et les dépenses effectuées par les comptables et centralisées mensuellement dans l'ordre de la nomenclature générale des comptes. Le tableau sommaire qui la précède (pages 6238 et 6239) groupe les mêmes résultats, mais suivant un plan différent qui tend à faire apparaître les charges et les ressources effectives du Trésor.

Les annotations placées au bas des pages 6238 et 6239 permettent de passer d'un document à l'autre en indiquant par chaque rubrique du tableau des lignes correspondantes de la situation

En ce qui concerne les opérations effectuées à l'étranger et dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

TABLEAU SOMMAIRE DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR (En milliards.)

	OPÉRATIONS du 1er janvier au 29 février 1956.		OPÉRATIONS du mois de 1956.	
	Charges.	Ressources.	Charges.	Ressources.
I. — BUDGET ET INVESTISSEMENTS				
A. — Budget de 1956 (opérations complémentaires).				
Dépenses (1)	182	»		
Recettes (2)	»	18		
B. — Budget de 1956.				
Dépenses:				
Fonctionnement des services civils (titres I à IV) (3)	308	»		
Dépenses militaires (titres III, IV et V) (4)	127	»		
Dépenses en capital:				
— Investissements civils exécutés par l'Etat; subventions et participations (titres V et VI A) (5)	13	»		
— Prêts et avances (titre VI B) (6)	33	»		
— Réparation de dommages de guerre (titre VII) (7)	31	»		
Recettes:				
Recettes fiscales (8)	»	491		
Autres recettes budgétaires (9)	»	51		
Aide américaine (10)	»	3		
Fonds de concours (ordinaires et internationaux) (11)	»	13		
Opérations sur ressources affectées (titre VIII) (12)	17	12		
Fonds de développement économique et social. (Comptes spéciaux du Trésor.)				
Dépenses du fonds (13)	48	»		
Recettes affectées au fonds (14)	»	38		
Totaux I (à reporter)	762	621		
Excédent des charges ou des ressources (§ I)	141	»		
A reporter	762	621		

(1) Lignes 7 et 8. — (2) Ligne 6. — (3) Lignes 28 et 30. — (4) Lignes 32 à 34. — (5) Ligne 29. — (6) Ligne 37. — (7) Lignes 38 à 41, ligne 68, ligne 173 *bis*, recettes de la ligne 371. — (8) Lignes 10 à 17. — (9) Lignes 19, 20 et 23. — (10) Ligne 24. — (11) Lignes 25 et 26. — (12) Dépenses: ligne 42; recettes: ligne 27. — (13) Dépenses de la ligne 71. — (14) Recettes des lignes 71, solde des lignes 63 et 113.

	OPÉRATIONS du 1er janvier au 29 février 1956.		OPÉRATIONS du mois de 1956.	
	Charges.	Ressources.	Charges	Ressources
Report des totaux (§ I).....	762	621		
II. — COMPTES SPECIAUX (A l'exception du fonds de développement économique et social.)				
Autres comptes spéciaux du Trésor (1).....	»	7		
Avances du Trésor et consolidation (2).....	12	»		
Apurements comptables (pour ordre) (2 *bis*).....	»	»		
Totaux II.....	12	7		
Excédent des charges ou des ressources (§ II).....	5	»		
Excédent des charges ou des ressources (§ I + II).....	146	»		
III. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR				
Opérations des services de l'Etat dotés d'un budget annexe (3).....	40	»		
Opérations des établissements publics et semi-publics (4).....	»	88		
Opérations des collectivités administratives (5).....	48	»		
Opérations des autres correspondants (6).....	15	»		
Totaux III.....	103	88		
Excédent des charges ou des ressources (§ III).....	15	»		
IV. — EMPRUNTS ET MOYENS DE TRESORERIE				
A. — *Emprunts:*				
Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme (7).....	»	26		
Emissions d'emprunts extérieurs (8).....	»	»		
Bons du Trésor (9).....	»	129		
Traites de dépenses publiques (10).....	59	»		
Avances de la Banque de France (11).....	»	19		
Diverses opérations relatives aux emprunts (12). — *a*) Echéances d'emprunts.....	13	»		
Diverses opérations relatives aux emprunts (12). — *b*) Ressources affectées aux amortissements par la caisse d'amortissement et le budget.....	»	19		
Diverses opérations relatives aux emprunts (12). — *c*) Divers.....	13	»		
B. — *Relations avec les instituts d'émission d'outre-mer* (13)..	3	»		
C. — *Variation des encaisses, chevauchements et fonds en route* (14).....	»	36		
Totaux IV.....	68	229		
Excédent des charges ou des ressources (§ IV).....	»	161		
Excédent des charges ou des ressources (§ III + IV).....	»	146		
Totaux généraux.....	945	945		

(1) Lignes 50 à 62, 64 à 67, 69 à 70, 80 à 112, recettes de la ligne 350. — (2) Lignes 114, 136 à 146. — (2 *bis*) Lignes 116 à 118. — (3) Lignes 151 à 163. — (4) Lignes 171 à 190 (sauf 173 *bis* et 176 *bis*). — (5) Lignes 191 à 197. — (6) Lignes 201 à 225 (sauf 219). — (7) Recettes des lignes 300 à 378 (sauf 350 et 371). — (9) Lignes 380 à 384, 508 et 510, 534 et 535. — (10) Ligne 395. — (11) Lignes 396 à 401 et 410. — (12) *a*) Dépenses des lignes 300 à 378, 415 à 454; *b*) Lignes 630 et 635; c) Soldes des lignes 500, 515 à 532, 540 à 585, 600 à 625 et 640. — (13) Voir tableau annexe n° 1. — (14) Dernière ligne du cadre II, lignes 1 à 2 *quinquies*, lignes 4 et 5.

SITUATION RESUMEE DES OPERATIONS DU TRESOR

I. — SITUATION D'ENSEMBLE

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1956, les encaisses (1) du Trésor s'élevaient à	151.510
Pendant les deux premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	5.550.312
Soit un total de	5.701.822
Les dépenses ont atteint	5.578.425
Par suite, au 29 février 1956, les encaisses du Trésor s'élevaient à	123.397

(1) Le détail des « encaisses » est indiqué au § III.

II. — RESUME GENERAL DES RECETTES ET DES DEPENSES

		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
Budget.	Budget 1955 (opérations complémentaires)	182.156	17.533		
	Budget 1956 (période d'exécution)	523.881	570.308		
Comptes spéciaux.	Opérations des comptes spéciaux du Trésor	152.085	113.535		
	Avances du Trésor remboursables à court terme	32.653	20.183		
Correspondants du Trésor.	Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe	512.136	472.027		
	Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics	1.811.658	1.870.733		
	Opérations des collectivités administratives	1.161.885	1.116.785		
	Opérations des autres correspondants	507.276	486.213		
Opérations affectant la dette de l'Etat.	A. — Mouvements de la dette non échue	456.165	583.786		
	B. — Opérations sur emprunts échus	234.627	238.113		
	C. — Opérations constatées en atténuation des ressources ou des charges de la dette de l'Etat	3	18.946		
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente		»	12.150		
Total		5.578.425	5.550.312		

III. — DECOMPOSITION DES ENCAISSES

NUMÉRO d'ordre.		AU 1er janvier 1956.	AU 29 février 1956.	AU
		Millions de francs.		
1	Numéraire conservé par les comptables	20.288	29.620	
2	Compte courant du Trésor à la Banque de France	7.054	59	
2 *bis*	Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	190	587	
2 *ter*	Fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	4.131	4.131	
2 *quater*	Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	»	»	
2 *quinquies*	Fonds déposés à la Banque de France. Exécution de la convention franco-belge du 25 juin 1952	1.000	1.000	
3	Compte courant du Trésor à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie et dans les instituts d'émission d'outre-mer	2.152	5.634	
3 *bis*	Compte courant du Trésor aux instituts d'émission (Viet-Nam, Cambodge, Laos)	248	145	
4	Devises et francs à l'étranger	30.395	20.841	
5	Traites et valeurs mobilisables	86.052	61.330	
	Total	151.510	123.397	

IV. — OPERATIONS BUDGETAIRES

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956. Dépenses.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956. Recettes.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de Dépenses.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de Recettes.
		Millions de francs.			
	A. — OPERATIONS COMPLEMENTAIRES DU BUDGET DE 1955				
6	Apurement des recettes pour lesquelles des crédits à l'enlèvement ont été accordés par l'administration des douanes en gestion 1955	»	17.533		
7	Apurement des dépenses imputées à des comptes d'attente en gestion 1955. Dépenses civiles	122.299	»		
8	Apurement des dépenses imputées à des comptes d'attente en gestion 1955. Dépenses militaires	59.857	»		
	Total des opérations relatives à la gestion précédente	182.156	17.533		
	B. — BUDGET DE 1956				
	Recettes fiscales.				
10	Contributions directes	»	178.710		
11	Enregistrement	»	24.344		
12	Impôt de solidarité nationale	»	115		
13	Douanes	»	(1) 38.442		
14	Contributions indirectes	»	11.357		
15	Taxes sur la valeur ajoutée et sur les transactions	»	182.380		
16	Taxes uniques	»	16.816		
17	Recettes imputées à des comptes d'attente	»	39.028		
	Total des recettes fis	»	491.222		
	Autres recettes budgétaires.				
19	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	8.362		
20	Produits divers	»	26.187		
23	Ressources exceptionnelles en contrepartie des dépenses de reconstruction et d'équipement	»	16.386		
24	Ressources exceptionnelles, coopération internationale	»	3.389		
25	Fonds de concours ordinaires et spéciaux	»	3.233		
26	Fonds de concours, coopération internationale	»	9.541		
27	Ressources affectées à diverses dépenses (titre VIII)	»	12.018		
	Total des recettes du budget 1956	»	570.308		
	Dépenses.				
	a) *Services de l'Etat.*				
28	Fonctionnement des services civils (titres I à IV)	266.335	»		
29	Investissements civils exécutés par l'Etat, subventions et participations (titres V et VI a)	12.620	»		
30	Dépenses civiles imputées à des comptes d'attente	(2) 41.855	»		
	Total des dépenses civiles	320.810	»		
32	Fonctionnement des services militaires (titres III et IV)	88.956	»		
33	Investissements militaires exécutés par l'Etat (titre V)	41.648	»		
34	Dépenses militaires imputées à des comptes d'attente	(3)(—) 3.887	»		
	Total des dépenses militaires	126.717	»		
	b) *Réparations des dommages de guerre et investissements.*				
	Dépenses en capital :				
37	Effectuées avec le concours de l'Etat. Prêts et avances (titre VI b)	32.522	»		
38	Versements à la caisse autonome de la reconstruction (titre VII)	26.303	»		
39	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane (titre VII)	73	»		
40	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français (titre VII)	»	»		
41	Mobilisation des titres à 3, 6, 9 ans émis par la C. A. R. E. C. (titre VII)	»	»		
	Total	58.898	»		
42	*Dépenses effectuées sur ressources affectées* (titre VIII)	17.456	»		
	Total des dépenses du budget 1956	523.881	»		
	Total des recettes et des dépenses du budget 1956	523.881	570.308		
	Total général des opérations budgétaires de la gestion 1956	706.037	587.841		
	Dont en devises et francs à l'étranger	3.264	10		

(1) Déduction faite d'une somme de 15.492 millions représentant les crédits de droit à l'enlèvement accordés par l'administration des douanes.
(2) Déduction faite d'une somme de 501 millions provenant de dépenses des ministères à annuler par suite de reversements de fonds.
(3) Déduction faite d'une somme de 3.400 millions provenant de dépenses des ministères à annuler par suite de reversements de fonds.

V. — OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
	A. — COMPTES DE COMMERCE				
50	Subsistances militaires	4.337	4.486		
52	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	»	53		
53	Réception et vente de marchandises de l'aide américaine	1.932	3.916		
54	Fabrication d'armement et de certains matériels aéronautiques	14.053	5.920		
55	Fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole	»	9.000		
56	Fonds national d'aménagement du territoire	191	54		
57	Opérations de compensation sur denrées et produits divers	3.782	2.946		
60	Opérations diverses	734	2.088		
	Total du paragraphe A	25.029	28.463		
	B. — COMPTES FINANCIERS D'AFFECTATION SPECIALE				
61	Loterie nationale (exercice précédent et courant)	4.944	7.751		
62	Fonds national pour le développement des adductions d'eau	»	180		
63	Ressources affectées au fonds de développement économique et social	2.972	32.618		
64	Fonds forestier national	187	609		
66	Réception des équipements et matériels du plan d'assistance militaire	»	»		
67	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	6.106	6.252		
68	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction	1.686	1.686		
69	Allocation aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré	3.769	3.706		
70	Dépenses diverses en contrepartie de l'aide américaine	233	236		
71	Fonds de développement économique et social	48.176	34.880		
80	Opérations diverses	83	416		
	Total du paragraphe B	68.156	88.334		
	C. — COMPTES D'OPERATIONS AVEC DES PAYS ETRANGERS OU EFFECTUEES DANS LES PAYS ETRANGERS				
81	Aide consentie par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	1.652	1.890		
82	Emploi des fonds de l'aide américaine par le Gouvernement des Etats-Unis	963	963		
83	Contribution des nations signataires du pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	6.250	4.680		
84	Fonds déposés au Trésor par la Banque de France pour le compte de gouvernements étrangers	5.086	4.276		
85	Comptes d'opérations effectuées dans les pays étrangers	8.635	8.619		
86	Comptes d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements alliés	283	167		
89	Application de la convention économique franco-sarroise du 20 mai 1953	»	»		
95	Opérations diverses	7	»		
	Total du paragraphe C	22.876	20.595		
	A reporter	116.061	137.392		

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
	Report.....	146.061	137.392		
	D. — OPERATIONS MONETAIRES				
100	Pertes et bénéfices de change.....	25	1.410		
104	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti.....	596	670		
105	Opérations diverses.....	79	236		
	Total du paragraphe D.....	700	2.316		
	E. — COMPTES EN LIQUIDATION				
106	Réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne.....	»	24		
107	Liquidation des organismes professionnels.....	»	1		
108	Assistance militaire aux Etats associés d'Indochine.....	»	3.302		
109	Contribution aux dépenses des Etats associés.....	3.300	»		
109 bis	Opérations consécutives à l'introduction du franc en Sarre.....	6	300		
110	Opérations diverses.....	»	»		
	Total du paragraphe E.....	3.306	3.827		
	F. — AUTRES COMPTES SPECIAUX ET CONSOLIDATIONS				
111	Subventions aux collectivités publiques et privées pour travaux d'équipement.	698	»		
112	Remboursement des prélèvements exercés sur les avoirs des spoliés.....	»	»		
113	Versements du Trésor au fonds de développement économique et social.....	31.920	»		
114	Avances du Trésor consolidées.....	»	»		
	Total du paragraphe F.....	32.618	»		
	G. — APUREMENTS COMPTABLES (pour ordre).				
116	Apurement des pertes et bénéfices de change antérieurs au 31 décembre 1948.	»	»		
117	Apurement d'opérations anciennes à caractère budgétaire.....	»	»		
118	Apurement d'opérations anciennes d'origines diverses.....	»	»		
	Total du paragraphe G.....	»	»		
	Total général de A à G.....	152.685	143.535		
	Dont en devises et francs à l'étranger.....	9.511	9.343		
	H. — AVANCES DU TRESOR REMBOURSABLES A COURT TERME				
136	Aux budgets annexes.....	»	9.600		
137	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat.....	»	»		
138	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte.	»	80		
139	A la Société nationale des chemins de fer français.....	1	»		
140	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant.....	29.605	10.640		
141	Aux collectivités métropolitaines.....	157	162		
142	Aux territoires et services d'outre-mer.....	521	54		
143	A des entreprises industrielles ou commerciales.....	»	1		
144	A divers organismes, services privés ou particuliers.....	1.094	244		
145	A des gouvernements ou services étrangers ou à des organismes internationaux.	»	»		
146	A diverses banques et administrations pour le service des payements à l'étranger.....	1.272	2		
	Total du paragraphe H.....	32.653	20.183		
	Dont en devises et francs à l'étranger.....	571	2		

VI. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
	A. — OPERATIONS DES SERVICES D'ETAT DOTES D'UN BUDGET ANNEXE (1)				
151	Postes, télégraphes et téléphones (1) (cf page 6248)	464.178	431.320		
152	Caisse nationale d'épargne (1)	5.057	3.918		
153	Service des poudres et des essences (1)	21.076	16.680		
154	Services industriels de l'armement (opérations de liquidation) (3)	»	»		
155	Radiodiffusion-télévision française (1)	2.668	2.011		
156	Prestations familiales agricoles (1)	17.776	13.597		
158	Monnaies et médailles (2)	396	2.451		
159	Imprimerie nationale (2)	698	945		
162	Légion d'honneur (1)	284	1.092		
163	Ordre de la Libération (1)	3	4		
	Total	512.136	472.027		
	Dont en devises et francs à l'étranger	613	»		
	B. — OPERATIONS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET DES ETABLISSEMENTS SEMI-PUBLICS (4)				
171	Caisse des dépôts et consignations	1.295.653	1.324.380		
172	Caisse autonome d'amortissement	48.445	69.070		
173	Crédit national	127.469	127.668		
173 bis	Crédit national (caisse autonome de la reconstruction)	55.320	26.303		
174	Office des changes	101	»		
175	Société nationale des chemins de fer français	106.608	113.280		
176	Caisse centrale de la France d'outre-mer	15.414	6.355		
176 bis	Caisse centrale de la France d'outre-mer (comptes d'opérations)	10.610	10.635		
177	Service des alcools	7.608	11.890		
178	Caisse nationale de crédit agricole	41.968	38.519		
179	Fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones	1.646	1.002		
180	Instituts d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo, de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun (comptes d'opérations)	18.360	21.859		
181	Caisse des invalides de la marine	1.040	3.369		
182	Office national interprofessionnel des céréales	19.116	26.242		
183	Dotation des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer	11	1.010		
190	Divers établissements nationaux	62.199	89.121		
	Total	1.811.658	1.870.733		
	Dont en devises et francs à l'étranger	481	»		

(1) Les comptables des postes, de la caisse nationale d'épargne, du service des poudres, de la Légion d'honneur, de la radiodiffusion-télévision française, des prestations familiales agricoles et de l'ordre de la Libération ont été considérés comme des comptables indépendants et leurs comptes n'ont pas été centralisés en même temps que les comptes des comptables du Trésor. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les comptables des Monnaies et médailles et de l'Imprimerie nationale ont été considérés comme des comptables du Trésor. Leur encaisse est comprise dans le chiffre général des disponibilités (§ III). Les recettes et les dépenses du cadre A décrivent les opérations des budgets annexes (opérations complémentaires 1955 et période d'exécution 1956).

(3) Les opérations des services industriels de l'armement sont réalisées en application des dispositions des articles 22 à 26 de la loi n° 52-1402 du 30 décembre 1952.

(4) Les comptables des établissements publics et des établissements semi-publics ont été considérés comme des comptables indépendants. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des offices et non pas les opérations budgétaires des offices eux-mêmes.

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
	C. — OPERATIONS DES COLLECTIVITES ADMINISTRATIVES (1)				
191	Départements	94.700	66.772		
192	Communes et établissements locaux	215.092	208.396		
193	Etablissements régionaux	2.249	3.116		
194	Territoires d'Afrique du Nord	615.498	633.157		
195	Territoires d'outre-mer	183.595	186.184		
196	Etats associés	3.197	2.285		
197	Gouvernement de la Sarre	19.954	16.845		
	Total	1.161.885	1.116.785		
	Dont en devises et francs à l'étranger	578	1		
	D. — OPERATIONS DES AUTRES CORRESPONDANTS				
201	Dépôts au Trésor: fonds particuliers des comptables	99.633	101.289		
202	Autres dépôts au Trésor	238.585	237.192		
203	Fonds consignés au Trésor par divers	47.393	45.296		
204	Opérations diverses pour compte de particuliers	5.832	5.803		
207	Reliquats appartenant à des particuliers	72.957	61.710		
217	Opérations pour le compte du Crédit foncier	6.618	5.360		
219	Comptes courants des instituts d'émission des territoires d'outre-mer et des Etats associés	35.391	29.215		
225	Opérations diverses	867	318		
	Total	507.276	486.213		
	Dont en devises et francs à l'étranger	20.550	20.731		

(1) Les territoires d'Afrique du Nord (à l'exception de l'Algérie) et d'outre-mer, les départements, les communes, les offices départementaux et d'outre-mer utilisent comme comptables les comptables du Trésor. Par suite, les chiffres exprimés dans les colonnes dépenses et recettes décrivent la totalité des opérations effectuées sur l'ordre ou pour le compte des collectivités locales (opérations complémentaires du budget 1955, période d'exécution du budget 1956, comptes hors budget).

VII. — OPERATIONS AFFECTANT LA DETTE DE L'ETAT

Les opérations affectant la dette de l'Etat comprennent deux grandes subdivisions : d'une part, les mouvements de la dette non échue ; d'autre part, les opérations des emprunts échus. Les détails de ces opérations figurent dans la situation de la dette publique sous les numéros de rubriques qui sont regroupés dans la marge du tableau ci-dessous (§§ A et B).

NUMÉROS des rubriques de la situation de la dette publique.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
		Échéances ou remboursements. — Dépenses.	Émissions ou avances. — Recettes.	Échéances ou remboursements. — Dépenses.	Émissions ou avances. — Recettes.
		Millions de francs.			
	A. — MOUVEMENTS DE LA DETTE NON ECHUE				
	a) **Dette intérieure.**				
300 et 301	1. Dette perpétuelle	1	»		
305 à 378	2. Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives	4.051	46.325		
380 à 388	3. Bons du Trésor	219.964	332.450		
395	4. Traites de dépenses publiques	39.270	»		
396 à 410	5. Engagements envers les instituts d'émission	181.100	203.000		
	Total	447.386	583.775		
	b) **Dette extérieure.**				
415 à 430	1. Dette amortissable à long terme, à moyen et court terme à échéances massives	1.138	»		
435	2. Echéances indéterminées	»	»		
440 à 454	3. Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	7.941	11		
	Total	9.079	11		
	Totaux du paragraphe A	456.465	583.786		
	Dont en devises et francs à l'étranger	»	»		
	B. — OPERATIONS SUR EMPRUNTS ECHUS				
	a) **Dette intérieure.**				
500 à 532	1. Emprunts et bons échus	172.426	169.750		
534 et 535	2. Bons à intérêt progressif remboursables à vue	40.461	54.747		
	Total	212.887	224.497		
	b) **Dette extérieure.**				
540 à 585	1. Emprunts et bons échus	21.730	13.616		
590 et 591	2. Bons remboursables à vue	10	»		
	Total	21.740	13.616		
	Totaux du paragraphe B	234.627	238.113		
	Dont en devises et francs à l'étranger	12.488	»		
	C. — OPERATIONS CONSTATEES EN ATTENUATION DES RESSOURCES OU DES CHARGES DE LA DETTE DE L'ETAT				
600	Différences de change (1re section)	3	10		
615	Lots ou primes de remboursement (2e section)	»	»		
625	Charges ou profits accessoires ou divers (3e section)	»	»		
	Amortissements budgétaires ou de la caisse autonome (4e section).				
630	Amortissements budgétaires	»	»		
635	Amortissements de la caisse autonome	»	18.936		
640	Engagements au profit des divers organismes, services ou particuliers (5e section)	»	»		
	Total	3	18.946		

VIII. — TABLEAUX ANNEXES

I. — RELATIONS DU TRESOR AVEC LES INSTITUTS D'EMISSION D'OUTRE-MER (1)

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
A. — Banque de l'Algérie et de Tunisie	22.230	21.335		
B. — Banque d'Etat du Maroc	16.620	18.332		
C. — Banque de l'Afrique occidentale française	20.790	20.834		
D. — Banque de l'Indochine	670	596		
E. — Banque de Madagascar	3.319	6.036		
F. — Banques nationales du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam	26.827	16.837		
G. — Caisse centrale de la France d'outre-mer	10.610	10.635		
H. — Instituts d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo, de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun	29.208	32.767		
Totaux	130.334	127.372		

(1) Les chiffres indiqués au présent tableau proviennent des lignes nos 3, 3 *bis*, 3 *ter*, 176 *bis*, 180, 219 et 405.

II. — OPERATIONS FAITES EN DEVISES ET EN FRANCS A L'ETRANGER

A. — Situation d'ensemble.

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1956, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	30.395
Pendant les deux premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	30.087
Il y a lieu d'ajouter, pour approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France, la somme de	9.526
Soit un total de	70.008
Les dépenses ont atteint	49.167
Par suite, au 29 février 1956, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	20.841

B — Résumé général des recettes et des dépenses faites en devises et francs à l'étranger.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
Recettes et dépenses du budget général (IV)	3.264	10		
Comptes spéciaux du Trésor (V § A à G)	9.514	9.343		
Avances du Trésor remboursables à court terme (V § H)	571	2		
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (VI § A)	613	»		
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (VI § B)	481	»		
Opérations des collectivités administratives (VI § C)	578	1		
Opérations des autres correspondants (VI § D)	20.350	20.731		
Opérations affectant la dette de l'Etat (VII) — A. — Mouvements de la dette non échue.	»	»		
Opérations affectant la dette de l'Etat (VII) — B. — Opérations sur emprunts échus	12.488	»		
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	1.108	»		
Total	49.167	30.087		

III. — DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DES COMPTABLES DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES DU 1er JANVIER AU 29 FEVRIER 1956

A. — Situation d'ensemble.

		Millions de francs.
Pendant les deux premiers mois de l'année, les recettes des comptables des postes ont atteint		5.359.905
Leurs dépenses ont atteint		5.390.887
Soit un excédent de dépenses de		30.982
représenté : à concurrence de par une augmentation des encaisses des comptables des postes.	1.876	
à concurrence de par les mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor, suivant détail au § C ci-après.	32.858	

B. — Résumé des recettes et des dépenses.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
Opérations concernant le budget général :				
Exercice 1956. — Période d'exécution	18.056	10.824		
Règlements avec le Trésor	1.653	22.154		
Opérations concernant les emprunts du Trésor :				
Emissions et versements au Trésor	38.210	40.624		
Payements et remboursements par le Trésor	26.338	24.304		
Avances au Trésor	»	2.821		
Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section) :				
Exercice 1956. — Période d'exécution	39.131	33.055		
Opérations concernant la caisse nationale d'épargne :				
Recettes et dépenses effectives (1)	29.333	56.037		
Règlements avec la caisse nationale d'épargne	58.771	30.625		
Opérations concernant la caisse des dépôts et consignations	583	6.027		
Opérations concernant les autres établissements d'Etat	367	354		
Opérations concernant les collectivités administratives	240	8.528		
Transferts de fonds p/c de particuliers :				
Mandats français	1.429.053	1.422.272		
Mandats internationaux	473	3.329		
Mandats d'outre-mer et divers correspondants hors métropole	28.691	23.015		
Autres opérations p/c de particuliers	12.457	18.501		
Opérations concernant les offices étrangers	70.475	22.144		
Comptes courants postaux (2)	3.627.044	3.635.291		
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	9.712	»		
Totaux généraux	5.390.887	5.359.905		

C. — Mouvements des comptes courants et comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor.

Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	7.591	»		
Comptes courants postaux des comptables du Trésor	»	1.479		
Autres comptes de règlements	»	38.970		
Totaux	7.591	40.449		
Soit un excédent de recettes de	»	32.858		

Correspondant à l'excédent de dépenses des opérations mentionnées page 6244, cadre VI, § A, « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe », sous la rubrique : « Postes, télégraphes et téléphones ».

(1) Dont 28.624 millions de « retraits » et 52.957 millions de « dépôts ».
(2) A l'exclusion des comptes ouverts au nom des comptables des postes et des comptables du Trésor.

Evolution de la Dette publique de l'Etat, de la Caisse autonome d'amortissement et du budget annexe des Postes, Télégraphes et Téléphones et situation au 29 février 1956.

La présentation inspirée dans une certaine mesure des règles du plan comptable général est répartie en deux grandes subdivisions retraçant: d'une part, l'évolution de la dette non exigible; d'autre part, le montant de la dette devenue exigible, les échéances à régler et les payements effectués.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

TABLEAU RECAPITULATIF (En millions de francs.)

CATEGORIES DE DETTES	SITUATION DE LA DETTE AU			EVOLUTION DE LA DETTE entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		SITUATION de la dette au 29 février 1956.
	31 décembre 1953.	31 décembre 1954.	31 décembre 1955.	Diminution.	Augmentation	
I. — DETTES DE L'ETAT						
A. — Dette non exigible.						
a) Dette intérieure.						
I. — Dette perpétuelle	98.111	98.078	98.062	1	»	98.061
II. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives	1.340.025	1.473.170	1.647.587	4.051	48.325	1.691.861
III. — Bons du Trésor et traites de dépenses publiques	1.472.769	1.669.315	1.794.984	259.234	332.450	1.868.200
IV. — Engagements envers les instituts d'émission	879.930	814.929	704.029	184.100	203.000	722.929
Totaux de la dette intérieure	3.790.835	4.055.492	4.244.662	447.386	583.775	4.381.051
b) Dette extérieure.						
I. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives	392.079	361.652	307.406	1.138	»	306.268
II. — Echéances indéterminées	53.527	»	»	»	»	»
III. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers internationaux	580.849	551.114	527.066	7.941	11	519.136
Totaux de la dette extérieure	1.026.455	915.766	834.472	9.079	11	825.404
Total de la dette de l'Etat non exigible	4.817.290	4.971.258	5.079.134	456.465	583.786	5.206.455
B. — Dette exigible.						
a) Dette intérieure.						
I. — Emprunts et bons échus	12.541	17.409	24.384	172.426	169.750	21.708
II. — Bons à intérêt progressif remboursables à vue	312.686	375.719	458.225	40.461	54.747	472.511
Total de la dette intérieure	325.227	393.128	482.609	212.887	224.497	494.219
b) Dette extérieure.						
I. — Emprunts et bons échus	122	120	9.967	21.730	13.616	1.853
II. — Bons remboursables à vue	212.560	203.810	182.830	10	»	182.820
Total de la dette extérieure	212.682	203.930	192.797	21.740	13.616	184.673
Total de la dette exigible	537.909	597.058	675.406	234.627	238.113	678.892
Total de la dette de l'Etat	**5.355.199**	**5.568.316**	**5.754.540**	**691.092**	**821.899**	**5.885.347**
Dont { **Dette intérieure**	**4.116.062**	**4.468.620**	**4.727.271**	**660.273**	**808.272**	**4.875.270**
Dont { **Dette extérieure**	**1.239.137**	**1.119.696**	**1.027.269**	**30.819**	**13.627**	**1.010.077**
II. — DETTE PROPRE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT						
a) Dette intérieure	33.725	32.051	31.002	621	»	30.381
b) Dette extérieure	»	»	»	»	»	»
Total de la dette propre de la caisse autonome d'amortissement	33.725	32.051	31.002	621	»	30.381
III. — DETTE PROPRE DES BUDGETS ANNEXES						
A. — Dette propre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones:						
a) Dette intérieure	26.528	48.046	70.857	103	»	70.754
b) Dette extérieure	1.417	»	»	»	»	»
Total de la dette propre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	27.945	48.046	70.857	103	»	70.754
B. — Dette propre du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française	»	»	11.224	»	»	11.224
Total de la dette propre des budgets annexes	27.945	48.046	82.081	103	»	81.978

I. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE DE L'ETAT EN 1956

A. — Dette de l'Etat non exigible.

A. — DETTE INTERIEURE

I. — Dette perpétuelle. (En millions de francs.)

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1956.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		SITUATION de la dette au 29 février 1956.
			Diminution.	Augmentation.	
300	Rentes 3 p. 100	23.134	1	»	23.133
301	Rentes 5 p. 100 1949	74.928	»	»	74.928
	Totaux	98.062	1	»	98.061

II. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives.

(En millions de francs.)

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1956.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		SITUATION de la dette au 29 février 1956.
			Diminution.	Augmentation.	
	Emprunts amortissables à long terme (1re section).				
305	1° Rentes sur l'Etat amortissables:				
	5 p. 100 1920, 60 ans remboursables à 150 F	11.343	360	»	10.983
	3 p. 100 1912-1955, 60 ans et 2 mois	2.260	12	»	2.248
	3,50 p. 100 1912-1952, 60 ans	6.415	12	»	6.403
	3 p. 100 1915-1954, 60 ans et 3 mois	20.582	52	»	20.530
	3,50 p. 100 1952, 60 ans	387.949	1.296	»	386.653
	4,50 p. 100 1952, 60 ans	8.674	13	»	8.661
310	2° Obligations du Trésor amortissables:				
	4,50 p. 100 1933-1948, 60 ans remboursables à 150 F	6.205	»	»	6.205
	4 p. 100 1934-1951, 50 ans remboursables à 140 F	5.213	»	»	5.213
	4,50 p. 100 1935, 30 ans	492	»	»	492
	3,50 p. 100 1943-1953, 30 ans	3.929	14	»	3.915
	3,50 p. 100 1944, 30 ans	2.077	»	»	2.077
315	3° Obligations du Crédit national émises pour le compte de l'Etat:				
	4 p. 100 1941, 50 ans	10.591	»	»	10.591
	3,50 p. 100 février 1942, 50 ans et 3 mois	4.811	4	»	4.807
	3,50 p. 100 octobre 1942, 50 ans et 3 mois	5.856	35	»	5.821
	3,50 p. 100 1943, 50 ans et 3 mois	5.951	7	»	5.944
	3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	19.550	»	»	19.550
	3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	30.290	»	»	30.290
	6 p. 100 1950, 30 ans	25.029	493	»	24.536
320	4° Bons de la caisse nationale de crédit agricole:				
	4,50 p. 100 1935, 25 ans	375	135	»	240
321	5° Emprunts de l'ancien gouvernement général de l'Indochine:				
	3,50 p. 100 1898	28	»	»	28
	3 p. 100 1902	42	»	»	42
	3,50 p. 100 1905	54	»	»	54
	3 p. 100 1909	39	»	»	39
	3,50 p. 100 1913-1952	41	»	»	41
	4 p. 100 1931	323	»	»	323
	4,50 p. 100 1932	399	»	»	399
	5,50 p. 100 1933	183	»	»	183
	5 p. 100 1935	108	»	»	108
	5,50 p. 100 1937	14	»	»	14
326	6° Emissions diverses:				
	Emprunt libératoire 3 p. 100 1948	36.496	»	»	36.496
	Totaux de la 1re section	595.319	2.433	»	592.886

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1956.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956		SITUATION de la dette au 29 février 1956.
			Diminution.	Augmentation.	
	Emprunts remboursables par annuités à long terme (2e section).				
330	1° Engagements envers la caisse des dépôts et consignations pour prêts d'intérêt économique, agricole ou social:				
	Loi du 7 juillet 1934 et décret du 11 septembre 1934 (plan Marquet).....	1.538	»	»	1.538
	Habitations à loyer modéré.....	219.731	»	19.091	238.822
	Crédit immobilier.....	52.697	»	5.150	58.247
	Fonds commun du travail (habitations à loyer modéré et crédit immobilier).	119	»	»	119
	Habitations à loyer modéré améliorées.....	160	»	»	160
	Loyers moyens.....	97	»	»	97
	Adduction d'eau potable et réparation de chemins vicinaux.....	87	»	»	87
	Electrification des campagnes.....	534	»	»	534
	Sinistrés du Sud-Ouest.....	81	»	»	81
	Crédit agricole (moyen terme).....	12	»	»	12
	Crédit agricole (long terme).....	112	»	»	112
	Equipement rural.....	807	»	»	807
	Assainissement du marché de la viande.....	5	»	»	5
	Prêts aux collectivités (loi du 11 octobre 1940).....	1.291	»	»	1.291
	Prêts pour l'amélioration du logement rural (décret-loi du 24 mai 1938 et loi du 15 mai 1941).....	212	»	»	212
	Prêts pour travaux de circonstance (ordonnance du 1er mai 1945).....	309	»	»	309
335	2° Engagements divers au profit de la caisse des dépôts et consignations:				
	Remboursement des obligations de l'emprunt extérieur 7 1/2 p. 100 1921..	200	»	»	200
	Amortissement des obligations de l'emprunt extérieur 4 p. 100 1939....	824	18	»	806
	Semestrialités remises en contrepartie du prêt de 4 milliards de francs (décret du 4 mai 1945).....	819	»	»	819
	Semestrialités remises en contrepartie des prêts de 10 et 12 milliards de francs (décrets des 20 mars et 5 septembre 1945).....	16.573	»	»	16.573
	Obligations du Trésor remises en vertu de la décision du 23 mai 1949...	119.206	»	»	119.206
	Obligations du Trésor 5,30 p. 100 décembre 1949.....	3.196	»	»	3.196
	Obligations du Trésor 5,90 p. 100 1951.....	396	»	»	396
340	3° Engagements envers le Crédit foncier de France:				
	Subventions aux communes directement atteintes par les événements de guerre (loi du 4 octobre 1919).....	46	»	»	46
345	4° Engagements envers la Société nationale des chemins de fer français et envers des compagnies ou réseaux de chemins de fer:				
	Annuités dues aux compagnies de chemins de fer pour garantie d'intérêts de 1871-1872.....	1	»	»	1
	Annuités dues à la compagnie des chemins de fer P. L. M. (loi du 18 février 1898).....	5	»	»	5
	Annuités dues à la compagnie des chemins de fer du P. O. pour les lignes échangées entre elle et l'Etat.....	15	»	»	15
	Annuités dues aux compagnies de chemin de fer (subventions et avances).	68	3	»	65
	Annuités servies aux réseaux secondaires de chemins de fer d'intérêt local	304	»	»	304
	Avances en argent et en travaux antérieures au 31 décembre 1937 (convention de 1883 et conventions subséquentes).....	4.257	43	»	4.214
	Insuffisance d'exploitation des exercices 1914 à 1937.....	21.396	45	»	21.311
350	5° Engagements envers les collectivités locales:				
	Annuités attribuées en payement de subventions pour les travaux d'outillage national (loi du 11 juillet 1933).....	71	»	»	71
	Annuités attribuées en payement d'avances pour l'achèvement du programme des constructions d'habitations à loyer modéré (loi du 27 juillet 1934 et décret du 30 septembre 1934).....	78	»	»	78
	Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement rural.....	16.734	»	698	17.132
	Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux et contre la mer (loi du 1er octobre 1948).....	182	»	»	182
	A reporter (2e section).....	462.353	109	24.939	487.383

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1956.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		SITUATION de la dette au 29 février 1956.
			Diminution.	Augmentation.	
	Report (2e section).....	462.553	109	24.939	487.383
355	6° Engagements envers les anciens actionnaires d'entreprises nationalisées:				
	Obligations de la Banque de France remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945).....	2.954	269	»	2.685
	Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des banques nationalisées (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945).....	9.828	239	»	9.589
	Obligations de la Banque d'Algérie remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 46-1070 du 17 mai 1946).....	550	»	»	550
	Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées (loi n° 46-835 du 25 avril 1946).....	5.332	»	»	5.332
360	7° Emprunts des groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction:				
361	Emprunts obligataires (art. 45 et suivants de la loi du 30 mars 1947)	100.939	»	2.212	103.151
362	Emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations et de divers organismes	8.225	15	40	8.250
363	Emprunts auprès de banques sous forme de crédits.....	1.700	»	»	1.700
365	8° Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers:				
	Titres d'annuités trentenaires délivrés en payement d'indemnités pour dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920).....	696	7	»	689
	Annuités servies à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez (convention du 18 mars 1913, approuvée par la loi du 11 août 1914).....	1.301	12	»	1.289
	Amortissement des emprunts de la Compagnie de navigation Sud-Atlantique (convention du 31 janvier 1928 et loi du 6 avril 1928).....	»	»	»	»
	Attributaires d'indemnités de dommages de guerre (indemnités d'éviction, loi du 26 août 1928).....	951	5	46	992
	Emprunts des compagnies de navigation en vue de la construction de navires devenus la propriété de l'Etat (loi du 28 février 1948).....	1.366	15	»	1.351
	Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (art. 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953).....	5.200	173	»	5.027
366	Emprunts de l'ancien gouvernement général de l'Indochine:				
	Emprunt 6 p. 100 1929 auprès de la caisse de retraites de la France d'outre-mer	»	»	»	»
	Total de la 2e section.....	601.595	844	27.237	627.988
	Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives (3e section).				
370	1° Obligations de la caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1948, 1950-1968	3.225	»	»	3.225
371	2° Emprunts de la caisse autonome de reconstruction:				
	Titres à 3, 6 ou 9 ans.....	240.372	»	21.088	261.460
372	3° Bons de la caisse nationale de crédit agricole à 20 ans (sans intérêt), émis en 1947-1950, remboursables à 200 p. 100.....	92	»	»	92
373	4° Emprunts du Trésor:				
	Obligations à 2, 4, 6 ou 8 ans 1952.....	33.606	»	»	33.606
374	Certificats d'investissements 5 p. 100 1953-1954 amortissables.....	136.805	»	»	136.805
375	Bons d'épargne.....	27.939	»	»	27.939
378	5° Titres amortissables en 5 ans remis aux distillateurs.....	8.631	774	»	7.860
	Total de la 3e section.....	450.673	774	21.088	470.987
	RECAPITULATION				
	Emprunts amortissables à long terme (1re section).....	595.319	2.433	»	592.886
	Emprunts remboursables par annuités à long terme (2e section).....	601.595	844	27.237	627.988
	Emprunts à moyen terme ou à court terme à échéances massives (3e section)..	450.673	774	21.088	470.987
	Total de la dette amortissable à long, moyen ou court terme à échéances massives.....	1.647.587	4.051	48.325	1.691.861

III. — Bons du Trésor et traites de dépenses publiques.

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1956.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 29 février 1956.
	Bons du Trésor (4e section).				
380	1° Bons du Trésor à un an	65.312	12.211	13.337	66.438
380 bis	2° Bons du Trésor à 2 ans	205.000	19.630	(1) 19.666	205.036
	3° Comptes courants de bons du Trésor:				
381-1	Catégorie A. — 75 à 105 jours	11.531	8.182	8.547	11.896
381-2	Catégorie B. — 355 à 365 jours	18.751	8.566	(1) 98	10.283
381-3	Catégorie C. — 715 à 725 jours	1.200.796	119.027	(1) 176.608	1.258.377
381-4	Catégorie M. — 175 à 185 jours	71.068	»	»	71.068
381-5	Catégorie N. — 241 jours	36.641	»	»	36.641
381-6	Catégorie O. — 243 jours	»	»	48.986	48.986
383	4° Bons de la reconstruction à 3 ans	1.788	338	»	1.450
384	5° Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans (2)	83.101	32.010	65.208	96.299
	Total	1.693.988	219.964	332.450	1.806.474
395	Traites émises en règlement de dépenses publiques (5e section)	100.996	39.270	»	61.726
	Total des bons du Trésor et traites des dépenses publiques (a)	1.794.984	259.234	332.450	1.868.200

(1) Dont 849 millions d'opérations d'ordre, soit respectivement: 98, 720 et 31 (transfert aux catégories B et C de bons à 1 an et à 2 ans, transformés en compte courant et inversement).
(2) Bons souscrits depuis moins de 3 mois. Les bons souscrits depuis plus de 3 mois sont remboursables à vue et figurent parmi la dette exigible.
(a) Le tableau des échéances est donné en annexe.

IV. — Engagements envers les instituts d'émission.

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1956.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 29 février 1956.
	1° Avances de la Banque de France:				
396	Avance permanente	50.000	»	»	50.000
397	Avances provisoires extraordinaires du 25 août 1940 au 20 juillet 1944	426.000	»	»	426.000
398	Avances provisoires (conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin 1947, 25 septembre 1947 et 22 janvier 1953)	190.000	7.000	»	183.000
401	Avances spéciales (convention du 11 juillet 1953)	34.100	177.100	203.000	60.000
	2° Avances de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie:				
405	Avance permanente	80	»	»	80
	3° Engagements divers:				
410	Bons du Trésor à 3 mois renouvelables remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	3.849	»	»	3.849
	Totaux	704.029	184.100	203.000	722.929

B. — DETTE EXTERIEURE

Cours des chancelleries au 1er janvier 1955: 1 dollar U. S. A. = 350 francs; 1 livre = 980 francs; 1 franc suisse = 81 francs; 1 franc belge = 7 francs; 1 couronne suédoise = 67,70 francs; 1 florin = 92,40 francs; 1 dollar canadien = 360 francs.

V. — **Situation en francs.** (En millions de francs.)

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1956.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		SITUATION de la dette au 29 février 1956.
			Diminution.	Augmentation	
	I. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives.				
	Emprunts amortissables à long terme (1re section).				
415	Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans aux Pays-Bas et en Suisse	9.333	1.138	»	8.195
	Emprunts remboursables par annuités à long terme (2e section).				
420	1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires)	208.442	»	»	208.442
421	2° Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs, achats de navires)	»	»	»	»
422	3° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés, port autonome du Havre (emprunt auprès de la Compagnie du canal de Suez, décrets des 28 février 1950 et 10 octobre 1953)	218	»	»	218
423	4° Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 3,25 p. 100 1947	84.022	»	»	84.022
424	5° Engagements envers les Etats-Unis (accord du 29 juin 1953)	2.637	»	»	2.637
	Total des emprunts à long terme	295.319	»	»	295.319
	Emprunts à moyen terme ou à court terme, à échéances massives (3e section).				
426	1° Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers: Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	»	»	»	»
428	2° Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses	2.754	»	»	2.754
	Total des emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives	2.754	»	»	2.754
	RECAPITULATION				
	Emprunts amortissables à long terme (1re section)	9.333	1.138	»	8.195
	Emprunts remboursables par annuités à long terme (2e section)	295.319	»	»	295.319
	Emprunts à moyen terme ou à court terme à échéances massives (3e section)	2.754	»	»	2.754
	Total de la dette amortissable à long, moyen ou court terme à échéances massives	307.406	1.138	»	306.268
	II. — Emprunts à moyen terme ou à court terme, échéances indéterminées (6e section).				
	III. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux.				
	Crédits de gouvernements étrangers et de banques étrangères (7e section).				
440	1° Crédits du Gouvernement britannique: Accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946	50.070	»	»	50.070
443	2° Crédits du Gouvernement des Etats-Unis: Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	1.030	»	11	1.041
446	3° Crédits du Gouvernement du Canada: Accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947	66.921	»	»	66.921
448	4° Crédits du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Loi du 10 septembre 1947	4.900	»	»	4.900
	Avances d'organismes bancaires étrangers ou internationaux (8e section).				
	Avances de l'Export-Import Bank:				
450	Convention du 4 décembre 1945	133.080	3.208	»	129.872
451	Convention du 13 juillet 1946	192.102	4.733	»	187.369
452	Contrat du 28 octobre 1948	60.200	»	»	60.200
453	Contrat du 18 décembre 1950	3.640	»	»	3.640
454	Contrat du 18 avril 1952	15.120	»	»	15.120
	Total des crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	527.066	7.941	11	519.136
	Total de la dette extérieure	834.472	9.079	11	825.404

V *bis*. — Situation en devises.

1° Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1956	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		SITUATION de la dette au 29 février 1956
		Diminution.	Augmentation.	
Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946; prêt-bail et autres créances militaires)	595.549.343	»	»	595.549.343
Engagement envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs; achats de navires)	»	»	»	»
Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés:				
Port autonome du Havre (emprunt auprès de la Compagnie du canal de Suez, décrets des 28 février 1950 et 10 octobre 1953)	625.000	»	»	625.000
Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 3,25 p. 100 1947	240.062.000	»	»	240.062.000
Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	2.888.874	»	»	2.888.874
Crédit du Gouvernement du Canada (accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	185.900.000	»	»	185.900.000
Avances de l'Export-Import Bank:				
Convention du 4 décembre 1945	380.230.500	9.167.000	»	371.063.500
Convention du 13 juillet 1946	548.860.000	13.520.000	»	535.340.000
Contrat du 28 octobre 1948	172.000.000	»	»	172.000.000
Contrat du 18 décembre 1950	10.400.000	»	»	10.400.000
Contrat du 18 avril 1952	43.200.000	»	»	43.200.000
Total	2.179.715.717	22.687.000	»	2.157.028.717

2° Situation de la dette en livres.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1956	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		SITUATION de la dette au 29 février 1956
		Diminution.	Augmentation.	
Crédits du Gouvernement britannique (accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946)	51.091.426	»	»	51.091.426
Crédits du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande (loi du 10 septembre 1947)	5.000.000	»	»	5.000.000
Total	56.091.426	»	»	56.091.426

3° Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1956	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		SITUATION de la dette au 29 février 1956
		Diminution.	Augmentation.	
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	115.218.740	14.054.820	»	101.163.920
Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses	34.000.000	»	»	34.000.000
Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	»	»	»	»
Total	149.218.740	14.054.820	»	135.163.920

B. — Dette de l'Etat exigible.

VI. (En millions de francs.)

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1956.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956. Diminution.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956. Augmentation.	SITUATION de la dette au 29 février 1956.
	A. — DETTE INTERIEURE EXIGIBLE				
	I. — Emprunts et bons échus.				
	Echéances en capital à la charge du Trésor (1re section).				
500	1° Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	79	6	»	73
508	3° Bons du Trésor à court terme (75 à 725 jours, 1 an et 2 ans)	10.942	164.836	166.789	12.895
510	4° Bons de la reconstruction à 3 ans	115	334	338	119
	Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement (3e section).				
515	Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	11.745	5.204	1.183	7.734
	Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général (4e section).				
518	Bons d'épargne	»	»	»	»
520	Emissions diverses	612	23	»	589
	Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général (5e section).				
525	Emprunt de la caisse autonome de la reconstruction. — Titres 3, 6 et 9 ans	»	»	»	»
	Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et intérêts à la charge du budget général (6e section).				
530	Emprunts remboursables par annuités à long et moyen terme	891	1.704	1.121	308
	Echéances en capital à la charge de divers organismes, services ou particuliers et intérêts à la charge du budget général.				
532	Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (article 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953)	»	319	319	»
	Total des emprunts et bons échus	24.384	172.426	169.750	21.708
	II. — Bons à intérêt progressif remboursables à vue.				
534	1° Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans (1)	435.326	35.541	53.915	453.700
535	2° Bons de la défense nationale à intérêt progressif	22.899	4.920	832	18.811
	Total des bons à intérêt progressif remboursables à vue	458.225	40.461	54.747	472.511
	Total de la dette intérieure exigible	482.609	212.887	224.497	494.219
	B. — DETTE EXTERIEURE EXIGIBLE				
	I. — Emprunts et bons échus.				
	Echéances en capital à la charge du Trésor (1re section).				
540	1° Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux (B. R. I.)	»	»	»	»
541	2° Bons du Trésor à 2 mois, renouvelables 1 mois, souscrits par la B. R. I.	»	»	»	»
542	5° Bons du Trésor à 6 mois renouvelables remis à des banques suisses	»	»	»	»
551	7° Emissions diverses	10	»	»	10
	Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement (3e section).				
555	1° Emprunt 4 p. 100 1939 — 30 ans — aux Pays-Bas et en Suisse	34	»	1.128	1.162
556	2° Engagements envers la commission maritime des Etats-Unis (accords des 28 mai et 9 décembre 1946 et accords ultérieurs: achats de navires)	9.231	9.231	»	»
557	3° Emprunts à des banques étrangères	»	»	»	»
560	4° Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers	»	»	»	»
565	5° Emissions diverses	46	»	»	46
	Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et intérêts à la charge du budget général (6e section).				
570	1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946: prêt-bail et autres créances militaires)	616	»	»	616
571	2° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés	»	»	»	»
572	3° Emprunts du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement: 3,50 p. 100 1947	»	»	»	»
573	4° Crédits du Gouvernement britannique	»	»	»	»
576	5° Crédits du Gouvernement des Etats-Unis	30	11	»	19
579	6° Crédits du Gouvernement du Canada	»	»	»	»
585	7° Avances de l'Export-Import Bank	»	12.488	12.488	»
	Total des emprunts et bons échus	9.967	21.730	13.616	1.853
	II. — Bons remboursables à vue.				
590	3° Bons du Trésor à vue sans intérêts remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	23.270	»	»	23.270
591	4° Bons du Trésor remis au Fonds monétaire international	159.560	10	»	159.550
	Total des bons remboursables à vue	182.830	10	»	182.820
	Total de la dette extérieure exigible	192.797	21.740	13.616	184.673
	Total de la dette de l'Etat exigible	675.406	234.627	238.113	678.892

(1) Bons souscrits depuis plus de 3 mois.

II. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT EN 1956

(En millions de francs.)

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1956	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956.		SITUATION de la dette au 29 février 1956.
		Diminution.	Augmentation.	
A. — DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 1/2 p. 100 1929-1949, 40 ans	3.906	1	»	3.905
Obligations 4 p. 100 1941, 50 ans et 3 mois	24.441	122	»	24.319
Obligations 3 1/2 p. 100 1943, 15 ans	2.655	498	»	2.157
Total	31.002	621	»	30.381
B. — DETTE EXTERIEURE				
Néant.				

III. — EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DES BUDGETS ANNEXES EN 1956

(En millions de francs.)

A. — Budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1956	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956		SITUATION de la dette au 29 février 1956.
		Diminution.	Augmentation	
A. — DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 1/2 p. 100 1929-1948	1.107	7	»	1.100
Obligations 4 p. 100 1941-1952	3.875	72	»	3.803
Obligations 3 1/2 p. 100 1943	2.151	24	»	2.127
Bons 5 1/2 p. 100 1950, 10 ans	3.013	»	»	3.013
Bons 6 p. 100 1953, amortissables en 15 ans	12.381	»	»	12.381
Bons 6 p. 100 1954, amortissables en 15 ans	22.110	»	»	22.110
Bons 6 p. 100 1955, amortissables en 15 ans	26.220	»	»	26.220
Total	70.857	103	»	70.754
B. — DETTE EXTERIEURE				
1° *Situation en francs.*				
Crédits consentis au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	»	»	»	»
2° *Situation en devises.* (Dette en francs suisses.)				
Crédits consentis au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	»	»	»	»

B. — Budget annexe de la radiodiffusion-télévision française.

DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1956	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 29 février 1956		SITUATION de la dette au 29 février 1956.
		Diminution.	Augmentation.	
Obligations 4 1/2 p. 100 1954, 20 ans	7.612	»	»	7.612
Obligations 4 1/2 p. 100 1955, 25 ans	3.612	»	»	3.612
Total	11.224	»	»	11.224

ANNEXES

TABLEAU DES ECHEANCES DES BONS DU TRESOR ET DES TRAITES DE DEPENSES PUBLIQUES

(En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION générale au	ÉCHÉANCES exigibles au	ÉCHÉANCES NON EXIGIBLES AU 29 FÉVRIER 1956				
			1956	1957	1958	1959	Total des échances non exigibles.
Bons du Trésor à 1 an			53.141	13.297	»	»	66.438
Bons du Trésor à 2 ans			86.524	98.902	19.610	»	205.036
Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie A	1.721.620	12.895	11.896	»	»	»	11.896
Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie B			10.283	»	»	»	10.283
Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie C			493.607	610.328	154.642	»	1.258.377
Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie M			71.068	»	»	»	71.068
Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie N			36.641	»	»	»	36.641
Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie O			48.986	»	»	»	48.986
Bons de la reconstruction à 3 ans	1.560	110	1.450	»	»	»	1.450
Bons de la défense nationale à intérêt progressif.	18.811	18.811	»	»	»	»	»
Emissions diverses	589	589	»	»	»	»	»
Bons du Trésor à intérêt progressif 3 mois à 3 ans	549.999	453.700	96.299	»	»	»	96.299
Traites émises en règlement de dépenses publiques	61.726	»	61.726	»	»	»	61.726
Totaux	2.354.314	486.114	971.421	722.527	174.252	»	1.868.200
			1.868.200				

SITUATION DES COMPTES COURANTS DE BONS DU TRESOR AU 29 FEVRIER 1956

(En milliards de francs.)

	SITUATION au 1er janvier 1956.	SITUATION au 29 février 1956.
A. — Comptes courants tenus par la Banque de France et le service des émissions.		
1° Secteur bancaire et divers.		
Banque de France	160	185
Banques françaises	557	610
Banque de la Sarre	7	7
Etablissements financiers et divers	27	22
Agents de change	18	21
Assurances	21	8
Total	790	853
2° Etablissements publics et semi-publics.		
Crédit foncier de France	»	3
Caisse nationale de la France d'outre-mer	»	1
Caisse des dépôts, Caisse autonome et F. S. R.	346	355
Caisse nationale des marchés de l'Etat	6	12
Crédit national	5	10
Société nationale des chemins de fer français	48	56
Total	405	437
3° Instituts d'émission d'outre-mer.		
Banque de l'Algérie et de la Tunisie	93	100
Banque de Madagascar	7	6
Instituts d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo, de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun	11	8
Total	111	114
B. — Comptes courants tenus par la Banque de l'Algérie	32	33
Total général	1.338	1.437

MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la vingt-quatrième tranche de la loterie nationale 1956 a eu lieu à Paris (salle Pleyel), le 4 juillet 1956, à vingt heures trente.

Dans tous les groupes,

les billets dont le numéro se termine par :

3	gagnent	2.000 F.
9	—	2.000 F.
57	—	4.000 F.
74	—	4.000 F.
89	—	4.000 F.
18	—	4.000 F.
82	—	4.000 F.
480	—	20.000 F.
525	—	20.000 F.
653	—	20.000 F.
798	—	20.000 F.
2.875	—	50.000 F.
4.987	—	50.000 F.
2.688	—	50.000 F.
0.101	—	50.000 F.
8.641	—	50.000 F.
2.182	—	50.000 F.
0.075	—	100.000 F.
7.957	—	100.000 F.
2.248	—	100.000 F.
1.577	—	100.000 F.

Dans tous les groupes,

les billets portant le numéro :

72.587	gagnent	200.000 F.
02.343	—	200.000 F.
89.370	—	200.000 F.
19.907	—	200.000 F.
47.880	—	200.000 F.
57.347	—	200.000 F.
73.341	—	200.000 F.
65.694	—	200.000 F.
23.553	—	200.000 F.
97.133	—	200.000 F.
73.519	—	200.000 F.
17.264	—	200.000 F.
32.091	—	200.000 F.
55.532	—	200.000 F.
86.403	—	200.000 F.
42.764	—	300.000 F.
93.823	—	300.000 F.
98.682	—	300.000 F.
41.006	—	300.000 F.
52.682	—	300.000 F.
93.035	—	600.000 F.
84.356	—	600.000 F.
55.247	—	600.000 F.
02.138	—	600.000 F.
03.349	—	600.000 F.
28.884	—	1.000.000 F.
67.516	—	1.000.000 F.
20.188	—	1.000.000 F.
65.843	—	1.000.000 F.
13.749	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro :

40.591	gagne	5.000.000 F	dans le groupe 5 et	500.000 F dans les groupes 1, 2, 3, 4, 6.
36.692	gagne	10.000.000 F	dans le groupe 4 et	1.000.000 F dans les groupes 1, 2, 3, 5, 6.
75.288	gagne	15.000.000 F	dans le groupe 5 et	1.500.000 F dans les groupes 1, 2, 3, 4, 6.
80.401	gagne	40.000.000 F	dans le groupe 3 et	4.000.000 F dans les groupes 1, 2, 4, 5, 6.

Le prochain tirage aura lieu le 11 juillet 1956, à Montbéliard (Doubs).

Ministère des affaires économiques et financières.

AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de l'Italie.

(Clôture d'un contingent.)

En application des dispositions de l'article 4 de l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 15 septembre 1955, les exportateurs sont informés de ce que le contingent de 15.000 tonnes de croûtes et délignures en pins ouvert à destination de l'Italie par l'avis aux exportateurs du 13 janvier 1956 est épuisé.

Les dossiers de demande d'autorisation d'exporter concernant ce poste de croûtes et délignures en pins cesseront donc d'être recevables deux jours francs après la publication du présent avis.

Avis aux exportateurs de vin de consommation courante.

Par décision interministérielle du 8 juin 1956, les taux d'aide de 1.500 F et de 1.250 F prévus aux avis aux exportateurs, des 10 et 28 avril 1955, en application de l'article 11 du décret n° 55-56 du 13 janvier 1955 sont ramenés respectivement à 1.250 F et 1.000 F par hectolitre.

En ce qui concerne les expéditions sur les territoires d'outre-mer, les taux sont uniformément fixés à 600 F par hectolitre.

Cette décision est applicable à toutes les exportations réalisées après le 31 août 1956 pour lesquelles ne seront plus exigées les justifications de prix minimum d'achat à la production.

Il est rappelé que les vins exportés doivent être loyaux et marchands, conformément aux conditions de commercialisation exigées par les articles 17 et 18 du décret n° 53-977 du 30 septembre 1953, et les textes réglementaires pris en application de la loi du 1er août 1905 relative à la répression des fraudes concernant le commerce des vins. Toute infraction constatée sera susceptible d'exclure définitivement du bénéfice de l'aide, l'exportateur responsable.

Une instruction des contributions indirectes fixera les modalités d'application de ce nouveau régime et précisera les dispositions transitoires éventuelles.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 4 juillet 1956.	
350 ..	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	350 .. (1)	....	....	350 ..	....
356 60	Canada	1 $ Can.	....	....	....	356 50	....
163 ..	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0127	....	....	....	....
2798 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	....	....	2798 ..	....
8396 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8396 ..	....
703 20	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	703 25	705 20	705 10
5070 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5070 ..	5069 50
980 20	Gde-Bretagne ...	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	980 25	980 10
56 07	Italie	100 lire	56 008	55 59	56 43	56 12	56 10
4902 50	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4900 50	....
9212 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9242 ..	9211 ..
6785 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6787 ..	6785 50
8043 50	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8043 50	....
1356 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 00	1356 25	1356 25	....
1008 ..	Egypte	1 liv. ég.	1005 04	997 ..	1013 ..	....	....
1211 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1212 ..	....
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	....
117 40	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70	117 60	117 40	....

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	200
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	550
Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam...	100 piastres.....	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris

COMPTE CHÈQUE POSTAL 1.011.00, PARIS

et dans ses succursales des départements.

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Barbier (Jean-Marie-Jacques), né à Besançon (Doubs), le 5 novembre 1909, demeurant à Paris, 136, avenue de Wagram, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Blanchard.

M. Ouahba (Vita-Yacoub), né à Mansourah (Egypte), demeurant à Paris, 64, rue Rochechouart, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Vabat et à ses prénoms ceux de Victor-Jacques.

M. Benoit (Robert-Henri-Jean-Léon), né à Paris, le 6 juillet 1908, demeurant 9, rue de Vernenil, à Paris, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Guy-Louis-Robert-Henri, né le 4 août 1937, à Paris, Dominique-Marie-Jean-André, né le 13 mars 1939, à Paris, et Brigitte-Marie-Suzanne-Paule, née le 15 août 1942, à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Latour.

M. Benoit (Henri-Louis-Cécil-Georges), né à Paris, le 27 juin 1913, demeurant 86, rue de Rennes, à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Latour.

M. de Longeaux (Michel-Marie-Albert), né le 22 novembre 1905, à Douai (Nord), demeurant actuellement à Paris (16e), 6, rue de Sfax, tant pour lui-même que pour ses enfants mineurs: Geoffroy-Paul-Michel-Marie de Longeaux, né à Neuilly-sur-Seine, le 8 juillet 1936, et Alain-Jacques-Donatien de Longeaux, né à Neuilly-sur-Seine, le 19 février 1943, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Brunet du Guillier, de manière à s'appeler à l'avenir de Longeaux Brunet du Guillier.

M. de Longeaux (Philippe-Olivier-Pierre-Antoine), né le 22 juillet 1931 à Neuilly-sur-Seine, demeurant actuellement à Paris (16e), 6, rue de Sfax, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Brunet du Guillier, de manière à s'appeler à l'avenir de Longeaux Brunet du Guillier.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

5 juin 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école technique de la Providence.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrites à l'école, développer toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles. Siège social: 19, rue du Général-Goury, à Landerneau (Finistère).

2 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association des auxiliaires laïques des missions.** But: aider par tous les moyens appropriés les missionnaires dans leur personne physique et morale et dans leurs œuvres, y compris la fondation d'écoles, de dispensaires, de léproseries et ceci par l'intermédiaire de groupes de personnes réunies autour d'un responsable de groupe, chaque groupe s'intéressant spécialement aux besoins d'un missionnaire et des indigènes vivant sur le territoire de la mission. Siège social: 9, rue Maurice-Lissac, à Maisons-Alfort.